



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Prisonniers du temps

Une différence infinitésimale de 0,004 Hertz entre la fréquence de l'horloge standard du courant électrique en Europe (50 Hz) et celle effective (49,996 Hz) depuis mi-janvier chamboule nos vies trop bien réglées. Bref, nos radios-réveils, nos horloges et autres appareils connectés ont pris jusqu'à six minutes de retard suite à une guerre diplomatique entre le Kosovo et la Serbie. Le premier baisserait volontairement sa production électrique et le second, qui pourrait combler ce manque, ne le souhaite pas pour des raisons historiques et politiques. Temps troublés!

Apparemment, nous ne semblons plus pouvoir vivre sans compter ce temps «*maître absolu des hommes, [il est] tout à la fois leur créateur et leur tombe*» comme l'a dit Shakespeare. Le temps est assassin!

Il nous mécontente voire nous exaspère lorsque, par exemple, nous pensons au temps que les usagers vont perdre durant ces 36 jours de grève prévus par les cheminots mobilisés contre la réforme de la SNCF. La marche voulue par l'Olympe risque de prendre du retard même si pour l'instant elle assume ses choix et veut sembler sereine. Le temps presse!

Puis, il y a ces informations notifiées sur nos mobiles qui en deux temps trois mouvements se compilent, se juxtaposent, s'annulent en un laps de temps: héritage Hallyday, réélection de Vladimir Poutine, garde à vue de Nicolas Sarkozy, tentative de meurtre sur un ex-espion, jambon-beurre contre burger, tout y passe. Pas de hiérarchisation, pas de temps mort pour analyser, réfléchir, trier!

Alors en ce début de printemps même si le temps n'est pas encore au beau fixe, demandons-nous s'il nous est pas possible de considérer le temps comme un allié. Pas seulement en prenant du bon temps de temps en temps, mais à chaque instant de nos vies pour ne pas en faire notre geôlier, ne pas le perdre et en définitive nous perdre ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Per fà la campà

Continueghja è rinforza a so azzione u Cullettivu «Parlemu Corsu!» più chè mai à favore d'una sucetà bislingua! Era, in cor'di a simana scorsa, in conferenza stampa da presentà una cartula di a lingua corsa specifica ch'ellu hà prupostu per l'organizzazione di e fiere. Hè statu fattu u travagliu in cullaburazione stretta cù a Cullettività di Corsica è a Federazione di e Fiere Rurale Agricole è Artigianale di Corsica (FFRAAC). «*Hè u risultatu sta cartula di a sperienza di u cullettivu nant'à i campi di fiera è più particularmente di u travagliu fattu cù a fiera d'Aregnu ind'u 2016*» cusì hà dettu Micheli Leccia, u Presidente di «Parlemu Corsu!». «*À a so dumanda, emu imaginatu una dimarchja per cursizà u più pussibile u duminiu di a fiera... Atelli in corsu, ghjochi cù u publicu, cunferenze cù traduttori, animazione à u microfonu... A spartera di sperienze è a cuncertazione cù a FFRAAC ci anu purtatu à elaburà una cartula in 14 punti. Tandu, e fiere anu pigliatu l'ingaggiamentu di rispettà i punti di a cartula è a Cullettività di Corsica d'aiutà e fiere in stu quadru per mezu d'un appoghju finanziariu è tennicu*». Un'andatura interessante assai chì forse permetterà à a lingua corsa di ritruvà di più a so piazza propiu naturale ind'u bagnu culturale di e fiere. Trè ghjorni dopu à sta presentazione, s'hè mossu torna u Cullettivu «Parlemu Corsu!» ma in carrughju. Parechji di i so membri si sò adduniti davanti à a Prefettura in Aiacciu alzendu a bandera, cù unepochi di striscioni nant'à i quali anu vulsutu mandà un missaggiu à u Presidente di a Republica. Per Micheli Leccia, «*serà difficile senza a cuufficialità di mette u Corsu à parà di u Francese ma si a ghjente hà a vulintà di dassi di rimenu per a nostra lingua, tandu pudereu insemu fà la campà*». «*Simu d'un populu chì vole avanzà, emancipassi è ùn chjappà più in daretu. E misure di Manuellu sò for'di a realtà. Ùn ne vulemu micca. Ùn capieremu nunda. Per avà, simu in l'azzione simboliche ma un ghjornu o l'altu, à l'ascoltu di tutti sti discorsi presidenziali è ministeriali è l'anticogna, hà da nasce. Simu in zerga! Perchè, in Corsica, quand'ellu si tratta di lingua corsa, ci hè un veru cunsensu, ch'ella sia trà l'eletti o ind'a sucetà. Ci vole à piglià ne a pretesa una volta per sempre*». Evviva! ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse:

Roland Frias (Cultura è lingua corsa).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 90

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri.

Battì, Marie-France Bereni, Jacques Fusina,

Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci,

Jacques Paoli, David Raynal.

en partenariat avec Télé Paese

PUBLICITÉ

Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR

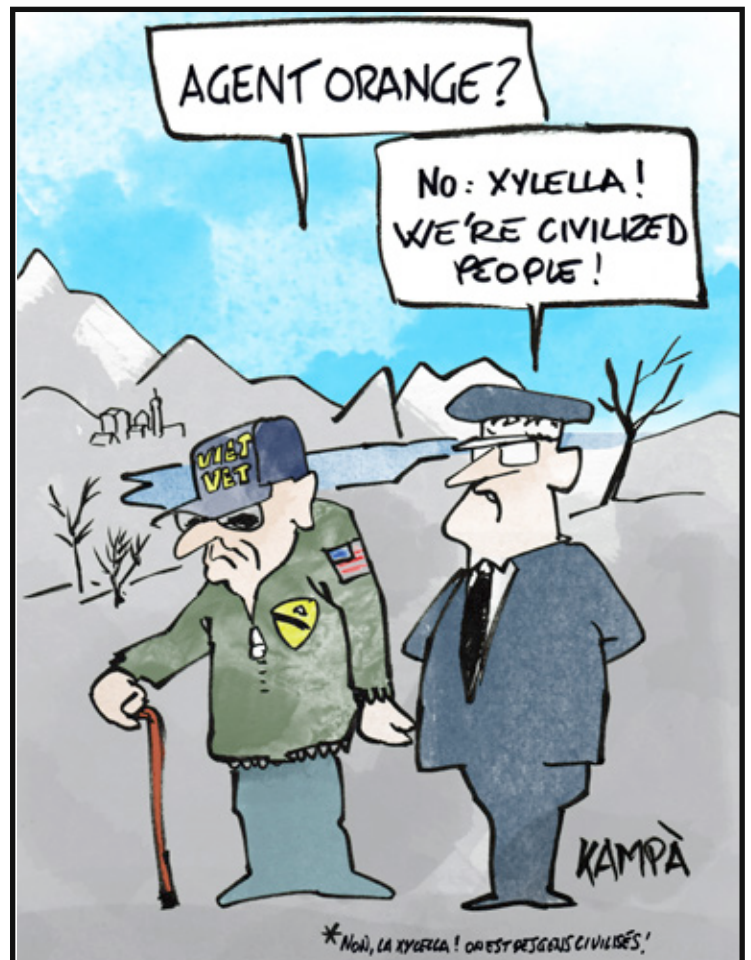
• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



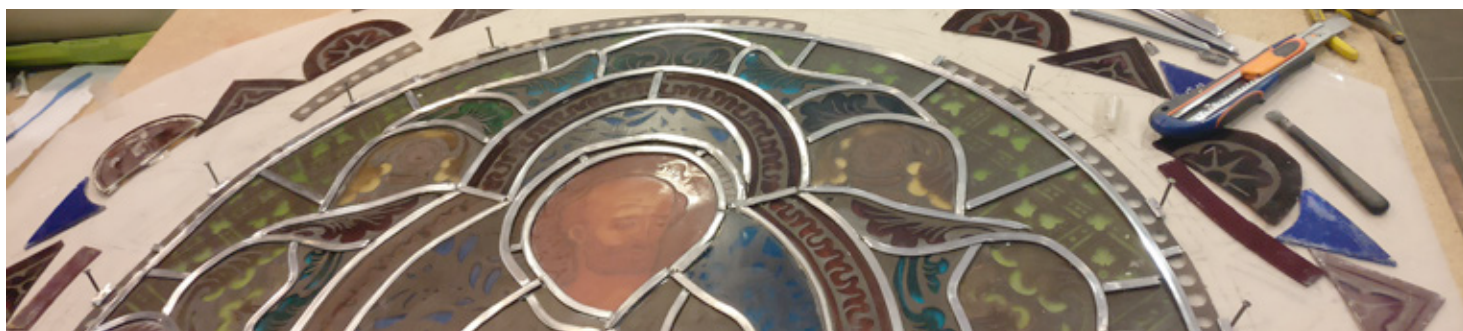
PIERRE-OLIVIER GENTON-ORSINI

VITRAILLISTE, UN MÉTIER DE FAMILLE



*Pierre-Olivier Genton-Orsini
est maître verrier et vitrailliste.*

*Un métier-passion que lui a transmis
sa mère et qui l'a conduit outre-Atlantique
pour se perfectionner. Installé à L'île Rousse,
il est aujourd'hui le seul en Corse à exercer
cette profession qu'il représentera
les 7 et 8 avril à Bastia, dans le cadre des
Journées européennes des métiers d'art.*



Photos Pierre Pasqualini

« **O**n peut dire que c'est un métier de mère en fils ! » C'est en effet auprès de sa mère, Vanina, que Pierre-Olivier Genton-Orsini s'est initié au travail du verre : « elle a commencé dans les années 1980, c'était la première femme à avoir son atelier indépendant en France. Elle a débuté par le vitrail, avant de se spécialiser sur une technique américaine qu'on appelle le fusing ou verre fusionné, technique qui consiste à coller plusieurs pièces de verre à froid avant de les cuire jusqu'au point de fusion pour créer une seule pièce. J'ai donc commencé à travailler avec elle, en dilettante ». C'est toutefois dans les années 1990 qu'il fait réellement son « entrée dans le métier », en partant pour ce faire au Canada. « Il faut savoir que les Etats-Unis et le Canada sont les deux pays du verre, devant Saint-Just, Saint-Gobain et Murano. Là-bas, tout est démesuré, ce sont des grandes entreprises, les artisans sont de vrais artistes et les chantiers se calculent en millions de dollars. J'ai ainsi développé ma technique mais surtout ma vision artistique du métier. J'ai travaillé quelques années comme consultant artistique à Québec avant de rentrer en Corse ». En 2011, il crée son atelier-galerie, Casa Bella, en plein cœur de L'Île-Rousse.

Vitrail au plomb, vitrail Tiffany, fusing, mosaïque de verre... Luminaire, mobilier, bijoux... Pierre-Olivier Genton-Orsini travaille aussi bien sur de la création pure que sur de la restauration, pour des institutions comme pour des particuliers, en Corse mais également dans plusieurs pays d'Europe ainsi qu'aux Etats-Unis. « En ce moment, je travaille beaucoup sur des restaurations ou des créations pour des églises. Je collabore avec des associations, des collectivités locales, les Bâtiments de France ou la Collectivité de Corse. D'un côté, c'est une bonne chose car la restauration est la partie la plus lucrative de ce métier mais ça demande aussi beaucoup plus de travail. Je ne veux pas privilégier le vitrail ou la création. Mon atelier est avant tout un laboratoire, j'aime créer et essayer de nouvelles choses, mélanger les matériaux et les arts. J'aime recevoir des gens du monde entier et échanger, faire de belles rencontres artistiques. Par exemple, je suis en train de travailler sur les peintures d'une artiste bretonne passée par mon atelier pour créer une exposition mélangeant la peinture et la verrerie. Ce genre d'expérience me plaît beaucoup ». Il apprécie, également, de contribuer à la découverte d'un artisanat d'art peu répandu, et dont explique-t-il, il est un des rares représentants dans l'île, avec le souffleur de verre David Campana, installé à Felicetu. « Actuellement, je suis le seul maître verrier vitrailliste de Corse. J'essaie de créer des vocations. Mon atelier est

ouvert à tous et il m'arrive de recevoir des stagiaires, souvent des étudiants en arts plastiques. Ils viennent surtout pour apprendre de nouvelles choses pour leur cursus plus que pour apprendre un métier ». Il est vrai, dit-il, qu'il y a en France une perception faussée, voire « négative » de l'artisanat. « Il y a eu des abus, dans certains corps, qui ont provoqué le mécontentement des clients et la baisse de notre crédibilité. Heureusement, les professions se sont structurées et ont créé des formations, mais là encore on ne devient pas artisan professionnel en quelques mois. Pour être artisan d'art, il faut une âme et la formation se fait tous les jours, tout au long de sa carrière ». Par ailleurs, à la question « peut-on vivre de cette profession ? », la première réponse qui fuse dans un sourire est « Joker ! ». D'autant plus que, ainsi qu'il a déjà eu l'occasion de le souligner, dans son domaine comme dans d'autres, vivre et produire en Corse a un coût. A fortiori lorsque son activité requiert de détenir un stock important de matériaux tels que plomb, étain ou verres de différentes sortes, commandés auprès de fournisseurs très divers, tant sur le continent européen qu'aux Etats-Unis, avec des fournisseurs qui ne s'engagent que sur des quantités minimum fixées à leur convenance. Et, précise-t-il, hors de question de travailler à perte ou de brader son savoir-faire et le temps passé sur chaque pièce issue de son atelier. Cela étant, tempère l'artisan, « pour être honnête, on peut en vivre... mais il faut se dire qu'on ne devient pas riche dans ce secteur. C'est un métier-passion, donc il faut le faire pour la passion. C'est avant tout la satisfaction d'accomplir quelque chose que l'on pense impossible, lorsqu'on restaure un vitrail détruit et qu'on lui redonne une autre vie ou lorsqu'on mélange les verres pour obtenir un objet unique. C'est une profession qui répond à un besoin personnel de réussite. Le conseil que je donnerais à un jeune qui est attiré par le travail du verre, c'est de venir se renseigner et de voir quelles sont, à la fois, ses contraintes et ses richesses ».

Les 7 et 8 avril, Pierre-Olivier Genton-Orsini sera au Lycée Jean Nicoli à Bastia, dans le cadre de la XII^e édition des Journées européennes des métiers d'art, dont le thème est cette année « Futurs en transmission ». Une participation qui présente à ses yeux un double intérêt. « Tout d'abord, elle nous donne de la visibilité : ça nous permet de nous faire connaître et bien sûr de vendre. Ce type d'événement concentre du monde sur deux jours, le but étant ensuite de les amener jusqu'à notre atelier. Enfin, il répond aussi à une volonté de susciter des vocations et ainsi de faire perdurer nos savoir-faire ». ■ **Pierre PASQUALINI**
Savoir + : www.a-casa-bella.com

REPÈRES

Conception, création, façonnage, restauration... Les métiers d'art peuvent être défini par l'association de trois critères : la mise en œuvre de savoir-faire complexes pour transformer la matière, la production d'objets uniques ou en petites séries présentant un caractère artistique ; la maîtrise, par le professionnel, d'un métier dans sa globalité. Du perruquier au luthier en passant par le sellier, plus de 280 métiers, répartis en 16 domaines de compétences répondent à cette définition. Le secteur des métiers d'art compte en France plus de 38 000 entreprises pour un chiffre d'affaires total de 8Md€. Lancées à l'initiative de l'Institut national des métiers d'art en 2002, les Journées européennes des métiers d'art, organisées à destination de tous les publics, visent à valoriser ces métiers, à les faire découvrir, que ce soit en immersion chez les professionnels, dans les centres de formation ou au travers de manifestations originales. La précédente édition, à laquelle participaient 19 pays européens, a vu l'organisation près de 8 500 événements partout en France.

Programme complet de cette édition 2018 sur : www.journeesdesmetiersd'art.fr

EMPLOI

MIEUX CERNER LES BESOINS RÉELS



Les entreprises vont mieux mais ne recrutent pas davantage.

Pour Loïc Poché, responsable départemental de la Direccte de Haute-Corse, la situation sur le front de l'emploi local tient en grande part à la structuration des filières, l'adéquation des formations et la saisonnalité.

Les chiffres de la Banque de France laissent entrevoir une embellie concernant le monde de l'entreprise. Embellie qui, apparemment, ne se traduit pas encore de façon évidente en termes d'emplois. La situation, en Corse, perdure depuis de nombreuses années. Pourtant, alors que le chômage est au plus haut, les entreprises peinent à recruter. À l'origine de cette situation, pour Loïc Poché, responsable de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Haute-Corse, une situation relativement complexe, alliant déficit d'organisation des filières, manque de formation pour certains métiers en tension, et difficultés d'organisation dues à la grande saisonnalité de l'activité pour de nombreuses entreprises. «Je suis en Corse depuis trois ans et demi maintenant, remarque-t-il. Il existe sans doute des dispositifs qui pourraient venir aider ce monde de l'entreprise locale, mais il est composé généralement de TPE (très petites entreprises) et, pour ma part, je dirais même de TTPE, de très très petites entreprises. Il leur est difficile de savoir ce que nous avons à proposer et pour notre part, nous avons du mal à les situer, à cerner les besoins voire même à les contacter.» Il faut dire que la Direccte, regroupe notamment ce que l'on appelait l'Inspection du travail, des mots qui font peut-être encore peur... «La Direccte, c'est certes le respect des conditions de travail, mais pas seulement ! C'est surtout un volet de possibilités offertes au monde de l'entreprise pour aller vers une évolution avec un soutien adapté. Nos partenaires habituels (chambres, syndicats, etc.) ont souvent très peu de moyens, un personnel restreint. Nous avons des contacts réguliers avec le Medef, la CCI de la Haute Corse et quelques autres structures, mais si une organisation et une représentation par filières se généralisait, ce serait bien plus simple et plus efficace. Vous savez, il y a un dicton qui dit : À plusieurs, on va plus loin!» D'autant que ce manque d'organisation empêche sans doute également les professionnels de peser sur les marchés, de parvenir à mutualiser les coûts des matières premières, ou les coûts des transports, par exemple. «Voyez dans le monde la clémentine. Une organisation a été mise en place, la filière s'est structurée et les situations se sont améliorées. Il en est de même dans d'autres domaines», ajoute-t-il. Reste à généraliser...

C'est cette structuration par filières qui pourrait également permettre de définir quels sont les besoins réels en moyens humains et les niveaux de formation attendus. «Il y a une université en Corse qui produit des jeunes formés dans différents domaines, il y a des centres de formation, etc., mais ce dont ont besoin, très souvent, les

entreprises, c'est davantage de qualifications précises dans des domaines pointus que de diplômés, même de haut niveau. On parle de création d'une grande école hôtelière. Certes... Mais est-ce ce dont le monde de l'hôtellerie et de la restauration a le plus besoin ? Nous sommes face à une saisonnalité importante. Il faut surtout des qualifications, dans des domaines clés, les langues, notamment. La maîtrise de l'anglais fait cruellement défaut dans les CV locaux. Il y a également des déficits dans les métiers des terroirs : ceux de l'agroalimentaire (la charcuterie, les fromages, etc.) qui requièrent une technicité, des savoir-faire très concrets couplés à une connaissance du respect de règles strictes en matière d'hygiène, de maîtrise du fonctionnement des unités de transformation... Il y a aussi la maîtrise de connaissances dans le domaine agricole.» En effet, tailler les arbres, la vigne, conduire des engins (tracteurs, machines à vendanger), ça ne s'acquiert pas comme ça. Quand il ne s'agit pas de domaines aussi pointus que l'aquaculture.

Aussi, chaque année, pour les saisons de récolte des fruits, pour la saison touristique, la Haute-Corse voit entrer sur son territoire environ 1000 personnes venues du Maroc et quelques 800 contrats équivalents temps plein en travailleurs détachés venus de l'Union européenne. Ce sont des emplois que des habitants de l'île pourraient assurer, mais qui requièrent des compétences qu'ils n'ont pas. «La formation relève de la Collectivité de Corse. Le plan de formation était jusqu'à présent voté en juin pour une mise en œuvre en septembre ou octobre. Il est très difficile pour les candidats potentiels de se mobiliser sur une période aussi courte. S'il était voté en mars, nous aurions davantage de temps pour les rencontrer, évaluer les attentes et proposer des profils en adéquation.»

Enfin, l'autre difficulté, c'est la saisonnalité de l'activité économique : le système d'indemnisation du chômage semble parfois s'avérer contreproductif pour un retour véritable à l'emploi. Une personne qui perçoit allocation après une saison de 6 mois dans le tourisme n'a pas nécessairement envie d'aller travailler pour une somme inférieure dans l'agriculture. «Quant à la mise en place d'un CDI saisonnier, on pourrait y travailler, conclut Loïc Poché, mais il faudrait une saison plus longue, 8 mois environ. Alors en associant les temps de congés payés, un temps de formation professionnelle et éventuellement une courte période d'indemnisation chômage, on arriverait à une formule viable, moins coûteuse pour l'Etat mais surtout beaucoup plus valorisante pour les demandeurs d'emploi. Et conduisant véritablement à l'emploi. Vers un «territoire zéro chômeurs»? ■ Claire Giudici

«Il faudrait une saison plus longue, 8 mois environ.»

REPÈRES

La Direccte est un service déconcentré de l'Etat qui assure le pilotage des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. Elle est l'interlocutrice des entreprises et de tous les acteurs socio-économiques pour les questions économiques et sociales : chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux, acteurs territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs. Regroupant au niveau régional les services du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, elle accompagne le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences, garantit les droits des salariés et encourage le dialogue social, assure la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs, agit contre le chômage et les exclusions. Elle est structurée en trois pôles : le pôle 3 E (entreprise, économie, emploi), le pôle C (concurrence, consommation, répression des fraudes) et le pôle T (politique du travail). Elle se décline en Corse en deux unités départementales, l'une en Corse-du-Sud et l'autre en Haute-Corse.

Savoir + : corse.direccte.gouv.fr

TOURISME LE PAYS AJACCIO CÉLÈBRE LE PRINTEMPS



Photo Manon Perelli

De quoi motiver l'arrivée du printemps, un peu tardive cette année! Pour la 13^e année consécutive, l'Office intercommunal de tourisme (OIT) du Pays d'Ajaccio organise la fête du printemps, du 7 avril au 6 mai prochains. « Cette opération a pour but de mettre en exergue la forte identité des dix communes du pays ajaccien et de promouvoir et valoriser les acteurs économiques qui animent ce territoire tout au long de l'année », explique Nathalie Cau, la directrice de l'OIT, précisant que l'événement a été co-construit avec une forte implication des maires et des acteurs économiques du pays ajaccien.

Comme l'an passé, l'édition 2018 de cette grande célébration du retour des beaux jours se décline sous l'angle de l'échange, de la transmission du savoir et de l'enrichissement humain et s'adresse aussi bien à la population locale, invitée à découvrir ou redécouvrir les richesses du territoire sur lequel elle vit, qu'aux touristes venus de plus loin. Pour le président de l'OIT, Pierre Pugliesi, ce type d'opération peut en effet être une piste pour inciter à faire du tourisme durable. « Il faut sortir du sea, sex and sun. La Corse a autre chose à proposer, du 1er janvier au 31 décembre », lance-t-il, insistant sur

le fait qu'en Corse au printemps il y a des choses à faire. « On a la capacité, sur le territoire du pays d'Ajaccio, de faire commencer la saison au mois de mars. Il y a un public pour cela ».

Tout au long de ce long mois de fête, des tarifs promotionnels seront proposés par certains prestataires au travers d'un chéquier disponible à l'OIT. Des navettes seront également mises en place pour permettre à chacun de pouvoir se rendre sur les événements qu'il désire. Le plus difficile sera donc de faire un choix devant la multitude des rendez-vous proposés. Activités sportives ou culturelles, dégustations de produits du terroir, atelier de création de bijoux, marche aquatique, balade à vélo, vraie chasse aux œufs à Valle di Mezzana ou chasse aux œufs virtuels par smartphone interposé dans les rues d'Ajaccio, ou encore pique-nique impérial: « C'est un programme très varié et complètement différent des années passées dans les villages. Il met en valeur les savoir-faire et les activités des territoires du pays ajaccien », sourit Nathalie Cau. Il n'y a plus qu'à espérer que d'ici le début de l'opération, le printemps aura enfin pointé le bout de son nez. ■ Manon PERELLI
Tout le programme est à retrouver sur www.ajaccio-tourisme.com

PARTENARIAT AIR CORSICA-CEETIZ

DONNER UN SENS ET DU CONTENU AU VOYAGE

« On avait l'avion, l'hôtel, la voiture... Il nous manquait quoi? L'activité! » Pour Jean-Baptiste Martini, directeur commercial et marketing d'Air Corsica, il semblait évident que la compagnie aérienne parachève sa démarche visant à « ne plus seulement être un transporteur mais aussi un facilitateur » en proposant aussi ce qui donne « un sens au voyage » voire « une raison de voyager ». Et ce aussi bien en direction de la clientèle extérieure que de la clientèle locale. D'autant que désormais les séjours s'anticipent très en amont, de préférence via le net: l'an passé, par exemple, 79 % des Français ont préparé leur voyage en ligne et 53 % ont réservé ou payé tout ou partie de leur séjour sur Internet*. Or parmi les critères qui dictent le choix d'une destination figure l'offre en matière d'activités, loisirs, visites organisées. Mais si cette offre existe déjà en Corse, souligne Jean-Baptiste Martini, elle manque encore de visibilité immédiate. « On entend souvent, de la part de la clientèle qui vient en Corse: OK, c'est joli, mais quoi faire? Dans un contexte de forte concurrence touristique, promouvoir l'activité des professionnels corses, dont on sait qu'ils font bien leur métier mais que la clientèle ne connaît pas encore suffisamment, peut permettre de faire la différence. Et également de mettre en évidence qu'il y a, toute l'année, des raisons de venir en Corse » dit-il. Air Corsica a donc noué un partenariat stratégique avec Ceetiz, plate-forme française de réservation d'activités touristiques et de loisirs lancée en 2012. De l'excursion à la visite de musée, Ceetiz référence actuellement quelque 8000 activités proposées à l'année sur 300 destinations, en France et dans le monde, en s'engageant à garantir le meilleur prix, la facilité d'accès et de réservation et le sérieux des prestataires qu'elle référence. « Il n'y a pas de frais d'entrée pour figurer sur la plate-forme, précise Damien Bellon, directeur général de Ceetiz, le modèle économique est celui de la performance et du succès, avec une rémunération sur les ventes réalisées ». Du vol à la visite d'un musée ou l'atelier de cuisine, en passant par la chambre d'hôtel, la création d'un site commun** permet à la clientèle d'Air Corsica d'organiser avec Ceetiz la totalité de son voyage sur les destinations desservies par la compagnie aérienne, dont Londres et plus encore Bruxelles qui dès l'an prochain sera reliée à la Corse tout au long de l'année.

Reste à présent à convaincre les professionnels corses d'adhérer à l'initiative des deux partenaires. Air Corsica entend pour sa part s'inscrire dans une « démarche proactive » pour les y inciter. La compagnie, annonce Jean-Baptiste Martini, entend ne pas percevoir de commission sur la vente des activités qui seront proposées en Corse sur le site, préférant la rétrocéder aux clients pour rendre l'offre locale plus attractive. ■ EM

*baromètre Raffour Interactif pour Opodo, publié le 13 mars

**www.aircorsica.ceetiz.com



Photo DR



N° 01

Cabinet MATTEI Géomètre-Expert

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 9, Route du Tennis
20200 Santa Maria di Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 13/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

Cabinet MATTEI Géomètre-Expert

Siège : 9, Route du Tennis, 20200 Santa Maria di Lota

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'exercice de la profession de géomètre expert telle que définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment le décret n°96-478 du 31 mai 1996 portant règlement de la profession de géomètre-expert et le code des devoirs professionnels. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame **Gabrielle MATTEI**, demeurant 12 Lotissement Maestracci - Miomo - 20200 Santa Maria di Lota
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société : **LA TIBOUCHINA**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 15.000 euros

Siège : 647 Avenue Marie-Jeanne BOZZI, 20128 Porticcio

Objet social : [résumé] L'ACQUISITION ET LA VENTE de tous immeubles ou biens et droits immobiliers. L'ADMINISTRATION, la GESTION et l'EXPLOITATION par bail ou autrement.

Durée : 99 ans

Gérants : Monsieur **Florian MEIGNEN** et Madame **Amélie JANIN** demeurant : 647 Avenue Marie-Jeanne BOZZI, 20128 Porticcio

Transmission de parts : Pour la transmission (sauf entre associés ou entre ascendants et descendants) agrément par décision extraordinaire des associés.

R.C.S. : Ajaccio.

N° 03

Plongée Porto Ciuttata

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 Euros

Siège social : La Marine, Porto
20150 Ota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ota du 14 mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Plongée Porto Ciuttata,

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée,

Siège social : La Marine, Porto, 20150 Ota,
Objet social : Club de plongée ainsi que toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités citées ci-dessus.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 10.000 Euros,

Président : Monsieur **LEMAITRE Thomas, Alexandre**, demeurant Immeuble le Provence - avenue Napoléon III - Parc San Lazaro - 20000 Ajaccio, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Le Président,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Propriano le 14 mars 2018, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination Sociale :

LOCAMARINE BOAT

Capital : Trois mille euros [3.000 €] divisés en cent [100] parts de 30 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : ZI de Tavarria - 20110 Propriano

Objet social : La société a pour objet : La location, vente, réparation, entretien, ainsi que vente de pièces détachées et accessoires de matériels nautiques.

Durée : Quatre-vingts dix neuf [99] années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : Trois mille euros

Président : Monsieur **GIRASCHI Thierry** né le 18 juillet 1972 à Abidjan (Côte d'Ivoire) - demeurant : Laparatella - 20110 Propriano

Directeur Général : Monsieur **SANTINELLI Albert**, né le 21 juillet 1980 à Ajaccio [Corse du Sud] - demeurant : Les Hauts de Baracci - 20110 Propriano
La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de : Ajaccio

Pour insertion,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Monte du 27/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **U CASTAGNU**

Forme : GFA

Capital : 3000 euros

Siège social : Villa Alba Serena, 20290 Monte

Objet social : La propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole

Durée de la Société : 99 ans

Gérant : M. **Joseph Antoine Agostini**, demeurant Villa Alba Serena, 20290 Monte
Immatriculation de la Société : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 06

ROSA MARINA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15-03-2018 fait à Borgo, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière de Construction Vente

DENOMINATION : **ROSA MARINA**

SIEGE SOCIAL : Route du Village - Carré Saint Jean - Bât A - 20290 Borgo

OBJET : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat, d'apport ou de dation de terrains en vue de la construction et de la vente de tous biens immobiliers en totalité ou par fractions, avant et après l'achèvement, à usage professionnel ou d'habitation, accessoirement la location totale ou partielle d'immeubles, au moyen de capitaux propres ou de capitaux empruntés. La constitution de garanties en vue d'obtenir les financements nécessaires. Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré.

GERANCE : Monsieur **DE BARROS DANTAS Joaquim** né le 06/08/1968 à Refoios do Lima - Ponte de Lima (Portugal), de nationalité Portugaise, demeurant Lotissement Lanciatujo - 20290 Borgo

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Paris du 23 février 2018, il a été constituée la Sté suivante :

Dénomination : **POLYTECH**

Forme : SASU

Siège social : Lieu-dit Ponte, route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Capital : 30.000 €

Durée : 99 ans

Présidence : M. **Thierry CATOGNI**, demeurant Lieu-dit Ponte, route de Muratello, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Opération de réparation d'aménagements ou fabrication de supports en polyester

Cession des actions : Librement négociables. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

La Société sera immatriculée au RCS de AJACCIO.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Lucciana du 20/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SUKRIT 2555**

Forme : SCI

Capital : 1000 euros

Siège social : Résidence Palazzu, Sulana, Bât, 4, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

Objet social : Acquisition de tous immeubles de toute nature, la gestion par voie de location, tous placements de capitaux sous toute forme

Durée de la Société : 99 ans

Gérant : M. **Jean-Pierre Fiori**, demeurant Résidence Palazzu, Sulana, Bât, 4, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana
Immatriculation de la Société : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/2018, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

TERRA E MARE

Siège social : La Magninca, 20248 TOMINO

Forme : SAS

Capital : 2000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social :

- Location et vente de cycles, de motos, de scooters, de motos et de tous moyens de transport et loisirs terrestres et maritimes et de toutes activités connexes ;

- Vente de pièces détachées, divers matériels, vente de produits touristiques et vente de tous produits se rapportant à l'une des activités ;

- Travaux de terrassement avec engins mécaniques, location avec ou sans chauffeur d'engins mécaniques de terrassement ;

- L'acquisition, la prise de participation, la prise ou la mise en gérance de tous fonds de commerce de nature similaire ou connexe, la concession, la francisation ;

- La prise, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de tous brevets français et étrangers, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, moyens de fabrication se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la société, la concession de toutes licences totales ou partielles des dits brevets ;

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions ou sociétés en participation.

Présidence : Madame **TAMBURINI Véronique** épouse **MATTEI**, demeurant La Magninca, 20248 Tomino

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis, La Présidence.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 17/02/18, il a été constitué la SCI dénommée **FD**. **Siège social** : résidence laetitia bât 5 20600 Bastia. **Capital** : 150 euros. **Objet** : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance : Mme **frédérique dominici maldera**, résidence laetitia bât 5 20600 Bastia. **Cessions** soumises à agrément. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Présidence.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 6.3.2018, il a été constitué une SARL dénommée : **CAFE DES VES-TIGES**. **Capital** : 1000 euros. **Siège** : 3 rue du portone, 20169 Bonifacio. **Objet** : Restauration, pizzeria, débit de boissons, brasserie, restauration rapide à consommer sur place ou à emporter.

Durée : 99 ans. **Gérance** : Mme **BARRA Florence**, Le Padolo, 20169 Bonifacio. **Immatriculation** au RCS de Ajaccio.

ELECTRICITE GENERALE COSTANTINI ROBERT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lot de la Gare, La Gare
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 20/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **ELECTRICITE GENERALE COSTANTINI ROBERT**

Siège : Lot de La Gare, La gare, 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Tous les travaux d'installation électrique.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : **COSTANTINI Robert**, demeurant Lot La Gare, La Gare, 20240 Ghisonaccia. **La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 07/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
EDB CONSTRUCTIONS

Forme : SARL

Capital : 1000 euros

Siège social : Résidence Revincio, Bât. D1, 20290 Borgo

Objet social : Maçonnerie générale, fondations, terrassement, revêtement des murs et sols, piscines en dur.

Durée de la Société : 99 ans

Gérante : Melle **ED DAHMOUNI Nesrine**, demeurant RN 197, Lieu-dit Vignacce, 20260 Lumio

Immatriculation de la Société : En cours au RCS de Bastia

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 Mars 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : « **CALINU** »
SIEGE SOCIAL : Rue Principale - 20150 Ota
OBJET : **La société a pour objet, en France et dans tous pays** : Exploitation d'un fonds de commerce de restauration.

DUREE : 99 années

CAPITAL : Mille cinq cent euros (1500 euros)
Président de la société : **MADAME Annonciade, Nunzia ANTONINI** épouse BRESCHI, demeurant, Rue Principale, 20150 OTA, née le 26 mai 1988 à AJACCIO de nationalité FRANÇAISE.

IMMATRICULATION : Au RCS d' Ajaccio.

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE CIVILE

Suivant acte S.S.P. du 07/03/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : **JJ INDUSTRIE**

Siège social : Quartier Vignola - 20137 Porto-Vecchio

Objet : **La Société a pour objet** :

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

- La location de meublés de tourisme avec prestations para hôtelières.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 500 Euros.

Gérant : Monsieur **QUILICHINI Jean-Philippe**. Né le 06 Janvier 1986 à Aix-en-Provence, demeurant : Quartier Vignola - 20137 PORTO-VECCHIO. Nationalité française

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Pour Avis. La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Brando du 05/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :
BARTOLETTI PATRIMOINE

Siège social : Hameau de Mausoleu, 20222 Brando

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés française ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. **Jean-François BARTOLETTI** demeurant Hameau de Mausoleu, 20222 Brando

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/02/18, il a été constituée une SAS dénommée **SAS KAPIRO**.

Siège social : lotissement l'ortu, hameau de palazzi 20220 Santa reparata di balagna. **Capital** : 50 euros. **Objet** : Conciergerie, accueil et renseignement des vacanciers. **Président** : M. **Robert Ashton-Kane**, lotissement l'ortu, hameau de palazzi 20220 Santa reparata di balagna. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.



Société Civile Professionnelle
Titulaire D'un Office Notarial
à Prunelli di Fiumorbo
Me Sylvie Micheli
ZI Migliacciaru
(20243) Prunelli di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELLI, notaire de la République recevant les actes authentiques sous le Sceau de l'Etat, associée de la « SCP GRIMALDI-MICHELLI » notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] ZI DE MIGLIACCIARU, le 22 février 2018 en cours de publication au service de la publicité foncière d'AJACCIO, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI à BANDERA**

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Siège : Domaine de Murtoli - Lieu-dit Stazzi - 20100 Sartène.

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 200.000,00€ divisé en 20.000 parts de DIX EUROS [10,00 €] chacune, numérotées de 1 à 20.000

Objet : **La société a pour objet** :

- La souscription, la propriété, l'administration, la location, de tous biens et droits de jouissance, de location, de titres d'entreprises, de placements de toute nature, tels que immeubles, terrains, meubles, produits de capitalisation, valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêts.

- L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire.

- La réalisation de toutes opérations immobilières, mobilières, financières, l'emploi de fonds et valeurs.

- Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet, sans modifier le caractère civil de la Société.

Apports immobiliers :

* Parcelles de terre sises sur la commune de SARTENE [20100], figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Section : M, numéros : 360, 362, 367, 370, 380, 387, 637, 638, 1034, 1035, 850, 852, 853, 628, 632, 435, 845, 437, 438, 439, 443, 444, 445, 467, 483, 484, 487, 488, 1221 à 1224, 566, à 568, 574 à 576, 371, 379, 547, 615, 846, 848, 849, 854,

- Section : AH, numéros : 03, 05, 06, 07, 11, 18, 19,

- Section : C, numéros : 707, à 710, 552, 553, 558, 559, 997

* 320/480ème indivis des parcelles ci-après :

- section : C, numéro : 495, à 500, 508, 509,

* Biens non délimités :

Une surface de 7a65ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 563,

Une surface de 12ha14a65ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 564

Une surface de 2ha67a65ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 570,

Une surface de 30a60ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 571,

Une surface de 28a95ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 572,

Une surface de 4a40ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 573,

Une surface de 50a71ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 546, .../...

Une surface de 13a25ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 547,

Une surface de 41a05ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 548,

Une surface de 14a05ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 550,

Une surface de 1ha37a09ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 551,

Une surface de 78a31ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 560,

Une surface de 61a10ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 561,

Une surface de 25a35ca à prendre sur une parcelle cadastrée : section : C, numéro : 562,

Gérance : Monsieur **Paul Marie CANARELLI**, Propriétaire, demeurant à LECCI [20137] CALA ROSSA, célibataire. Né à BASTIA [20200] le 12 août 1967.

Cession de parts : Toute transmission de parts ou de droits, y compris entre associés, est soumise à l'agrément

Immatriculation : RCS AJACCIO

Pour avis, Maître Sylvie MICHELLI,
Notaire.



OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO

20248 Macinaggio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire au sein de l'Office Notarial de ROGLIANO [Haute-Corse], le 15 mars 2018, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : **STRADELLA**,

Siège social : BASTIA [20600], résidence Flore et Sens - Bâtiment A.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur **MATTEOLI Ludovic**, demeurant à BASTIA [20600] résidence Flore et Sens - Bâtiment A. et Monsieur **CHIARI Jean-Thomas** demeurant à BASTIA [20600] résidence Flore et Sens - Bâtiment A.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/02/18, il a été constituée une SAS dénommée **FIUMORBO AGRICULTURE CONSTRUCTION**. **Siège social** : branca hameau de pietrapola 20243 Isolaccio di fiumorbo. **Capital** : 1000 euros. **Objet** : vente de bardage bois fer, montage de bardage vente et montage structures métalliques et bois. **Président** : Mme **Aude GIACOMINI**, branca hameau de pietrapola 20243 Isolaccio di fiumorbo. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 23/02/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : BEL ORIZONTE
Siège social : Avenue du Maréchal Juin, Lieudit Puretti, Bâtiment Casaprom, 20600 Bastia

Objet social :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir sis sur la commune de Propriano (20110), ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
 - L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : immeubles à usage d'habitation ;
 - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Laurent CASANOVA demeurant 24 montée des Philippines, Villa Giustiniani, 20200 BASTIA et M. Roch LEANDRI demeurant 7, Avenue Napoléon III, 20110 PROPRIANO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'une AGE OU AGO en date du 13/03/2018, il a été constitué une sarl dénommée BARBER SHOP au CAPITAL SOCIAL : 500 euros SIEGE SOCIAL 13 AV COLONEL COLONNA D'ORNANO 20100 AJACCIO **Objet social :** SALON DE COIFFURE DUREE : 99 ans **Gérant :** MONSIEUR DELAHAYE STEPHANE domicilié à 130 CITE PAUL LANGEVIN BAT K 84700 SORGUES. La société sera immatriculée au RCS D'AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à BASTIA du 19/03/2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE :

ACQUA CORSA

FORME SOCIALE : S.A.S

CAPITAL SOCIAL : 1000 Euros

SIEGE SOCIAL : 20221 SANT ANDREA-DI-COTONE

OBJET : Distribution d'Equipements, purification et traitement de l'eau
DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation

PRESIDENCE : Mr VINCENTI Matteo, Hameau de 20221 SANT ANDREA-DI-COTONE
DIRECTEUR GENERAL : Mr VINCENTI Christophe, Hameau de 20221 SANT ANDREA-DI-COTONE

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Chaque action donne un droit de vote et de représentation aux assemblées.

Transmission d'actions : Librement cessible entre associés et soumis à l'agrément dans les autres cas.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

U CASALE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : C/Co Julien Canioni

Mogliolaccie, 20226 Belgodère

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELGODERE du 15 Mars 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : U CASALE

Siège social : C/CO JULIEN CANIONI MOGLIOLACCIE, 20226 BELGODERE

Objet social : La construction d'immeubles destinés à la location meublée, acquisition de terrain en vue de la construction, gestion immobilière de biens meublés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : Julien CANIONI, demeurant Ensemble Villa Marielle, Route de Belgodère, 20226 BELGODERE, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/03/2018, il a été constitué une SCCV dénommée :

SCI DOMINIQUE VIENNE

Sigle : SCI Dominique Vienne

Siège social : 19 rue général leclerc chez sas tavola, 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1.200 €

Objet : Acquisition sur la commune de PORTO VECCHIO de biens immobiliers destinés à être démolis rénovés ou construits en vue de leur vente en totalité ou par lots et accessoirement de leur location

Gérant : M. MONTI Paul, 19 Rue Général LECLERC, 20137 PORTO-VECCHIO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

Le 20 mars 2018, il a été décidé de constituer par acte sous seing privé une société ayant pour dénomination SCI H2Ostéo et pour forme juridique celle d'une Société Civile Immobilière.

Elle aura pour objet social : Installation, acquisition et gestion de tous biens immobiliers ou de valeurs mobilières représentatives de biens immobiliers.

Sa durée est fixée à 99ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et son siège social se trouve 12 avenue de Gaulle, 20250 CORTE. Elle sera immatriculée au RCS de BASTIA. **Capital** de cette société 10.000 € constitué d'apports en numéraire et divisé en 10.000 parts de 1€ chacune. **Gérant :** PULICANI Laurence.

Une clause des statuts prévoit que tout tiers souhaitant acheter des parts devra obtenir l'agrément des autres associés.

Pour avis et mention : Laurence Pulicani, gérante.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ucciani du 21/03/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LEGNU E LIGNAMU

Siège social : Lieu-dit Ogliaastro, 20133 UCCIANI

Objet social : Scierie, traitement et transformation du bois, négoce de bois et dérivés, charpente, menuiserie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2.000 Euros

Gérance : M. Samson SANTONI, demeurant 3, Rue Prosper Mérimée, 20000 AJACCIO.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17/03/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SALECCIA TRANSPORTS

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 7500 euros

SIEGE : 10 route de la corniche, Miomo

20200 Santa Maria di Lota

OBJET : Transports de personnes sur véhicule de type 4X4 - Circuit touristique - Location de véhicules électriques

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification

de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : SANCHEZ Laura, demeurant 10 Route de la Corniche - Miomo - 20200 Santa Maria di Lota,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Aghione du 19 mars 2018 a été constituée la Société

DOMAINE DE LA FONTANA, Société Civile d'Exploitation Agricole dont le siège est à AGHIONE [20270] Lieu-dit Casone, ayant pour objet :

toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant

une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; toute activité réputée agricole au sens de l'article L.311-1 du CRPM. **Capital :** 1000 EUR en numéraire. Madame Sophie GANGOLPHE demeurant Lieu-dit Casone, 20270 Aghione a été désignée en qualité de

gérante. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA. Toutes les cessions sont soumises à agrément

donné par la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sci : **Rs2i** **Siège :** 75 qu. jerome comparetti 20169 Bonifacio. **Capital :** 1000euros. **Objet :** immobilier. **Gérant :** Jacques rocca-serra, magenta 2, 20169 Bonifacio. **Durée :** 99 ans au rcs d' Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2018, il a été constitué une Société :

Dénomination : BASTIA B.T.P.

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : Résidence San Ghjisé, Bat D, 20600 BASTIA

Objet : Travaux de maçonnerie générale

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Président : M. Badre ELBAY demeurant Résidence San Ghjisé, Bat D, 20600 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/03/2018 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée : LA FABRIK

Siège social : 39 rue colonel colonna d'ornano, 20000 AJACCIO

Capital : 4.000 €. **Objet :** Restaurant pizzeria vente à emporter. **Gérant :** M. SALLES Jean marc 39 rue Colonel COLONNA d'ORNANO, 20000 AJACCIO.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

ETS MICHELANGELI

SARL au capital de 1500,00 Euros

Gaugno les bains, 20125 Poggiolo

791009772 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 15/01/2018, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Jean marc FRANCHI, demeurant Le village 20125 Poggiolo en qualité de nouveau Gérant, à compter du 15/01/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Mademoiselle Cecile FRANCHI, Gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

L'ALBA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4000 euros

Siège social : Alzitone

20240 Ghisonaccia

828 197 376 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 19/02/2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Angeline CHIODI de ses fonctions de gérant à compter du 19/02/2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

LABORATOIRE 2A2B

SELARL au capital de 158.250 €

Siège social : Les Quatre Portes

Bâtiment H, 20137 Porto-Vecchio

392 844 312 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV de l'AGE en date du 15/02/2018, les associés de la société ont pris acte de la démission de M. Dominique NOURY de son mandat de cogérant à compter du 31/12/2017. Modification en conséquence des statuts de la société. Mention en sera faite au RCS d' Ajaccio.

N° 36

PA.STE.CA

Société Civile Immobilière
Au capital de 6000 euros
Siège social : Lieu-dit Convento
20620 Biguglia
RCS Bastia 508 226 8420

**AVIS DE REMPLACEMENT
DU GERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2018, l'A.G.O. a nommé à compter de ce jour :
Mme Caroline GIORDANO demeurant 6, Avenue Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA, en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Mme Pascale, Conception GIORDANO. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Mme Pascale, Conception GIORDANO sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

U PINITACCIU

Société Civile
Capital : 1000 Euros
Siège social : Ota 20150 (Corse du Sud)
Résidence Les Horizons
Vaida - Porto
RCS : Ajaccio D 81 624 958

Suivant délibération des associés en date du 16 mars 2018, Madame Laetitia LECA demeurant à OTA [20150], Idt Porto, Res les Horizons a été nommée Gérante de la société pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Guillaume LECQ décédé.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

**TUBIANA ANTUNES
SUD CORSE**

SARL au capital de 147.600 €
Siège social : 10, Cours Napoléon
20137 Porto-Vecchio
339 982 878 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 07/02/2018, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, Mme. Anais Tubiana demeurant Lotissement Ziglione, Route de Palamboglia, 20137 Porto-Vecchio, en remplacement de Mr. Guy Tubiana.

N° 39

PREM

SCI au capital de 1000 €
Le Pont, Quartier Bala
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 498 473 008

Aux termes du pv d'AGO en date du 30/03/2016, l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de gérante Madame Agnès PARDAILHEGALABRUN épouse TERRAMORSI demeurant Monsieur/Madame demeurant Le Pont, Quartier Bala, 20137 Porto-Vecchio en remplacement de Madame Stéphanie MARCILLE, démissionnaire.

Pour avis.

N° 40



**Agnès
NECTOUX-VAUBOURGOIN
Anne PILLAUD
Vincent
BARNERIAS-DESPLAS
Mathilde VAUBOURGOIN**

Notaires Associés

Société Titulaire d'un Office Notarial
11, Avenue Georges Pompidou
CS 11218 - 24019 Perigueux Cedex

Aux termes d'un acte reçu par Me NECTOUX-VAUBOURGOIN, notaire à PERIGUEUX, le 26 décembre 2017, contenant donation de parts sociales de la société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA GARONNE 30, dont le siège est à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Résidence I Minelli, bât. A, 3ème étage, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 338960511, Madame Brigitte Elisabeth JACQUIN, épouse de Monsieur François-Nicolas Yves MORDICONI, demeurant à TRELISAC [24750] « Le Bout du Monde » a été nommée en qualité de co-gérante à compter du même jour. L'article des statuts relatif à la gérance a été corrélativement modifié.

Pour avis, le notaire.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 41



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 13/03/2018, les associés de la société « BRADCUISINE », SARL au capital de 7600 €, [RCS de BASTIA 478 218 183], ont décidé de transférer le siège social de « Lieudit Cardello - 20620 BIGUGLIA » à « Centre Paradisa - Lieu-dit Paradisa - RN 193 - 20620 BIGUGLIA » à compter rétroactivement du 17 mai 2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 42

ALTA ROCCA INFIRMIERS

SCM au capital de 1200 €
Rue Sorba, 20170 Levie
RCS Ajaccio : 803 424 803

CHANGEMENT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01 février 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Changement de siège social :

L'adresse "Rue Sorba-20170 LEVIE" est remplacée par l'adresse "Lieu-dit Casa di u Piratu - Casa Médicale di l'Alta Rocca - 20170 LEVIE".

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 43

CORSE OXYGENE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Lieu-dit Campo Vallone
Lotissement 26 - ZI Tragone
20620 Biguglia
490 719 747 R.C.S. Bastia

L'AG du 01/03/2018 a transféré le siège social au 21 Avenue des Châtaigniers 95150 TAVERNY à compter du 01/03/2018. La société sera désormais immatriculée au RCS de PONTOISE.

N° 44

JPM

Eurl au capital de 100 Euros
Siège social : Route de Bastia
Lotissement Cala d'Alivu
20220 Monticello
828 584 847 RCS Bastia

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 15/03/18, il a été décidé de transférer le siège social à Route de la Ferme-Château Malaspina-20226 BEL-GODERE, et ce, à compter de ce jour.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bastia.

N° 45

Dénomination sociale :
GIARDINU DI GNACCARE
Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 31 route de Guignonville
à Bazainville (78550)
Capital social : 1.000 euros
Numéro Siren
837 729 870 RCS Versailles

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIÈGE**

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 02/03/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social à SARI-SOLENZARA [20145], lieu-dit PERELLO, à compter du même jour.

Gérant : Damien LASOU demeurant 31 route de Guignonville à BAZAINVILLE [78550]. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de VERSAILLES et d'AJACCIO.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 46

**ALEX'COIFF & BEAUTE
DES ONGLES**

SARL au capital de 500 Euros
Siège social : Lieu-dit Stagnaccio
Résidence Les Amethysres
Bât A, Ajaccio, 20167 Mezzavia
830 144 010 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/02/2018, l'associée unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "ALEX'COIFF ET ONGLERIE" par "ALEX'COIFF & BEAUTE DES ONGLES" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 47

VOS LOCATIONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 640 euros
Siège social : 1189 Avenue de Borgo
Revinco A1
RCS Bastia 799 788 153

**AVIS DE MODIFICATION
de la SAS VOS LOCATIONS**

Aux termes d'une décision collective extraordinaire en date du 13 Mars 2018, l'assemblée extraordinaire a validé la démission du Président M. Pietrotti-Perez Cédric.

L'Assemblée extraordinaire a nommé pour 36 mois à compter de ce jour M. François Jean Marc, né le 23.07.1957 à Oran et demeurant à 1358 Acercaja - 20290 Borgo comme nouveau Président.

Pour avis. Le Président.

N° 48

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Mars 2018, les associés de la SARL NS SURF [808 892 269 RCS AJACCIO] dont le siège social est sis Avenue Général de Boissoudy - Immeuble Marina - Bâtiment A - N° 2 à PORTO-VECCHIO [20137] ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 1er Mars 2018, à savoir :

Modification du siège social :

Ancienne mention : Le siège social est fixé Avenue Général de Boissoudy - Immeuble Marina - Bâtiment A - N° 2 à PORTO-VECCHIO [20137]

Nouvelle mention : Le siège social est fixé Lieu-dit Taravella - Rue Pierre Andréani - 20137 PORTO-VECCHIO.

Modification de l'objet social :

Ancienne mention : Achats, ventes, location de produits techniques et vestimentaires orientés vers les sports de glisse, une école de voile.

Nouvelle mention : Achats, ventes, location de produits techniques orientés vers les sports de glisse, la vente de prêt à porter, de chaussures et accessoires, une école de voile.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

P.U.I.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 49

**AVIS DE LOCATION
GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 19 Mars 2018, Madame Jocelyne MARANELLI immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 341 048 734 demeurant Porto Marine - 20150 OTA a donné en location gérance à la SASU « CALINU », située Rue Impériale - 20150 OTA, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, une partie du fonds de commerce de Restaurant à l'enseigne « LE ROMANTIQUE » sis lieu dit PORTO MARINE - 20150 OTA pour une durée de 12 mois à compter du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Pour avis,

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 50

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2018 fait à Ghisonaccia, enregistré au Service des Impôts de Bastia le 14/03/2018. Monsieur Robert COSTANTINI, demeurant Lot la Gare, 20240 GHISONACCIA a confié à la société ELECTRICITE GENERALE COSTANTINI ROBERT, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, dont le siège social est Lotissement La Gare, La Gare, 20240 GHISONACCIA, en cours d'immatriculation. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de tous travaux électriques situé à Lieu-dit Mortelle, Route de Ghisoni, 20240 GHISONACCIA ; Pour une durée de 1 an à compter du 1er mars 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
ELECTRICITE GENERALE COSTANTINI ROBERT,
Le locataire-gérant.

N° 51

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 20 mars 2018, La société de GERANCE DE CAFE LES PALMIERS immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 607 250 040, **A donné en location gérance**, à la SAS GB2H dont le siège est situé QUAI LANDRY, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de Restaurant, à l'enseigne "EMILE'S" sis Quai LANDRY, 20260 CALVI, pour une durée de un an à compter du 1er avril 2018 renouvelable par tacite reconduction.

N° 52

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 20 mars 2018, Monsieur François LUCIANI immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 306 432 279, et la société SARL ALEXANDRA, **a donné en location gérance** à la SARL ALEXANDRA dont le siège est situé 13 Boulevard Wilson, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro siren 517 558 052 un fonds de commerce de Restaurant débits de boissons licence 4ème catégorie, à l'enseigne "LE CALELLU" sis Quai LANDRY, 20260 CALVI, pour une durée de sept mois à compter du 1er avril 2018.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 53

Spoon Tin'U

SAS au capital de 10.000 euros
Siège social : 20117 Tolla
824 512 537 RCS Ajaccio

L'AGE du 01/02/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/02/2018, nommé en qualité de liquidateur Mme Bironi Carol, demeurant Res. U Romara, 20117 Tolla et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 54

B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

SOCIETE D'EXPLOITATION D'HOTELLERIE RISTORCELLI SEHR

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 15.244 €
Siège social : Place des Portes
(20217) Saint-Florent
R.C.S : Bastia N° 322 187 212

L'assemblée générale des associés en date du 14 Mars 2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Jules, Roger RISTORCELLI liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le liquidateur.

N° 55

SARL JC MAR

Au capital de 200 euros
Lotissement le Bevinco, Lot 101
20620 Biguglia - RCS 802 001 917

DISSOLUTION

Par l'assemblée générale extraordinaire en date à Biguglia du 31/12/2017, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Marchetti Paul, demeurant à Bastia 20200, Résidence Monserato, Bât.C, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Lotissement le Bevinco, Lot 101, 20620 Biguglia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 56

Smp Transaction

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : Ld Ortale
Lotissement Bagnasca
20620 Biguglia
751 983 818 RCS Bastia

L'AGE du 07/03/2018, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 08/03/2018, nommé en qualité de liquidateur M. Berrettini René, demeurant Résidence Albella, Bât B, 20222 Brando, et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 57

F.I.F.M

1, rue Notre Dame de Lourdes
20200 Bastia
Tel : 04.95.34.84.34

MARLEX

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1.210.000 €
Siège social: Lieu-dit Grandinaja
Chemin du Moulin
20200 San Martino di Lota
791 930 985 RCS Bastia

Par acte unanime en date à SAN MARTINO DI LOTA du 13/03/2018, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Mme Marie-Paule NICOLI demeurant à SANTA MARIA DI LOTA (20200) - 66, Route du Bord de Mer, et ont constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

N° 58

SILAO

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 5000 Euros
Siège social : Place de la Mairie
20167 Alata
R.C.S. : Ajaccio B 537 750 606

Suivant décision en date du 20 Mars 2018, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, sous régime légal.

Monsieur Pierre-Marcel SICURANI, jusque-là associé, a été nommé liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour Avis,
La Gérance.

N° 59

20132 PPE

SARL au capital de 2.000 euros
Siège social : Plaine du Taravo
Chez Mme Reynaud
20140 Serra di Ferro
Rcs Ajaccio 823 259 130

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 01/02/2018, la société DO.LO.RE.AL., SARL au capital de 1.200 euros, dont le siège social est Chez Mme REYNAUD, Plaine du Taravo, 20140 SERRA DI FERRO, immatriculée au RCS AJACCIO 793 583 782 a, en sa qualité d'associée unique de la société 20132 PPE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société 20132 PPE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis,

N° 60

CYGISA

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7500 euros
Siège social :
Centre Commercial la Poretta
20137 Porto-Vecchio
451 156 525 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er mars 2018 : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;

- donné quitus au Liquidateur Madame Gilberte BARTOLI, demeurant : la Croix, 20137 Lecci et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 61

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire du 13/03/2018 de la société civile SAINT ELOI au capital de 1.524,49 € ayant son siège social 9 résidence SANTA MARIA DI LOTA - MIOMO - 20200 SANTA MARIA DI LOTA identifiée sous le numéro SIREN 382 297 703 RCS BASTIA, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr RICHOU MOREAU DE PERIGORD, qui a été déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/02/2018. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis. Me MICHELI.

N° 62

Société MG2.0

SARL en liquidation
Au capital de 6000 €
Siège social : 3, rue Laurent Casanova
20200 Bastia
R.C.S. Bastia 825 004 179

Par AGE du 15 Mars 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de 20 Mars 2018 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M. Don César Marchi, demeurant 3, rue Laurent Casanova, 20200 Bastia. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

N° 63

SBF

SCL au capital de 15.000 €
Chemin de Cepita, 20228 Luri
537394264 RCS Bastia

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'AGE en date du 05/03/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/03/2018. M. FREDERIC RAMORA, demeurant CHEMIN DE CEPITA, 20228 LURI a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est au siège social adresse où doit être envoyée la correspondance.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD**AVIS DE CONCESSION POUR L'ATTRIBUTION DE LOTS DES PLAGES NATURELLES DE PORTICCIO****DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC****DIRECTIVE 2014/23/UE****Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice****I.1] Nom et adresses**

Nom officiel : Commune de GROSSETO-PRUGNA

Adresse postale : Mairie annexe, BP 93 - 20166 PORTICCIO

Ville : GROSSETO-PRUGNA

Code NUTS : FR831

Code postal : 20128

Pays : France

Point(s) de contact : Mairie annexe, DSP, BP 93 - 20166 PORTICCIO

Courriel : mairie-de-porticcio@wanadoo.fr

Téléphone : 04.95.25.29.29/Fax : 04.95.25.06.21

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.grosseto-prugna.fr>Adresse du profil d'acheteur : www.e-marchespublics.com ;<http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com>**I.3] Communication**

Les documents de la présente concession de délégation de services publics sont disponibles en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante :

www.e-marchespublics.com ; <http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les candidatures et les offres (procédure ouverte) doivent être envoyées :

Au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

I.4] Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5] Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet**II.1] Etendue du marché****II.1.1] Intitulé** : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ATTRIBUTION DES LOTS DES PLAGES NATURELLES DE PORTICCIO

Numéro de référence : DSP-plages2018

II.1.2] Code CPV principal : Mot descripteur : plage

Descripteur principal : 92332000

II.1.3] Type de marché : service**II.2.4] Description succincte** : Attribution de lot de plage après engagement d'une procédure de délégation de service public ouverte, aux termes de laquelle suivant conventions d'exploitation, le concessionnaire (la commune) confie à un sous-traitant, la gestion d'une activité destinée à répondre aux besoins du service public balnéaire durant les saisons 2018 et 2019 courant du 15 avril jusqu'au 30 septembre. Le sous-traitant assure l'exploitation de la délégation à ses risques et périls, encaisse les recettes et en contrepartie, participe à l'équipement de la plage et à son entretien, ainsi qu'au versement à la commune d'une redevance. Il veille à laisser le libre accès du public au rivage et à la plage. En fin de saison, il s'oblige à la remise de l'emplacement à son état initial.

Le cadre réglementaire de la présente attribution est régi par le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 et les articles R.2124-14 et R.2124-31 à R.2124-34 du CGPPP, ainsi que les articles L.1411-1 à L.1411-10 et L.1411-13 à L.1411-18 du CGCT.

II.1.5] Valeur totale estimée : 303510,00 € HT**II.1.6] Information sur les lots**

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 5

II.2] Description**II.2.1] Intitulé - lots**1 PARADISU Location de matelas et parasols 100m²2 VIVA Location de matelas et parasols 50m²3 VIVA Exploitation d'une billetterie pour une activité liée à l'apportement 10m²4 VIVA Exploitation d'une billetterie pour une activité liée à l'apportement 10m²5 VIVA Exploitation d'une base nautique-voile, catamaran 200m²6 VIVA Exploitation d'une base nautique-kayaks, planches à voiles 80m²7 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 80m²8 VIVA Location de matelas et parasols 90m²9 VIVA Location de matelas et parasols 150m²10 VIVA Location de matelas et parasols 100m²11 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 290m²12 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²13 VIVA Cours de natation 10m²14 VIVA Exploitation d'un trampoline 20m²15 VIVA Location de matelas et parasols 90m²16 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²17 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²18 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²19 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²20 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²21 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²22 VIVA Exploitation d'une base nautique-pédalos 30m²23 VIVA Exploitation d'une base nautique-pose d'un chalet pour la location de zodiacs 15m²24 VIVA Exploitation d'une base nautique-stockage de zodiacs 30m²25 VIVA Exploitation d'une base nautique- pose d'un chalet pour la location de skis nautiques et bouées tractées 15m²26 VIVA Exploitation d'une base nautique- pose d'un chalet pour la location de jets ski 15m²27 VIVA Exploitation d'une base nautique- stockage de jets ski 50m²28 VIVA Exploitation d'une base nautique- pose d'un chalet pour la location de jets ski 15m²29 VIVA Exploitation d'une base nautique- pose d'un chalet pour la location de jets ski 15m²30 VIVA Location de matelas et parasols 150m²31 VIVA Location de matelas et parasols 150m²32 VIVA Location de matelas et parasols 150m²33 VIVA Location de matelas et parasols 150m²34 VIVA Exploitation d'une base nautique-voile, kayaks, pédalos, planches à voile 50m²35 VIVA Exploitation d'une base nautique- stockage de jets ski 50m²36 VIVA Exploitation d'une base nautique- pose d'un chalet pour la location de jets ski 15m²37 VIVA Exploitation d'une base nautique- catamaran 707m²38 VIVA Exploitation d'une base nautique-planches à voile, kayaks, pédalos, jets ski 80m²39 VIVA Exploitation d'une base nautique-planches à voile, kayaks 80m²40 VIVA Location de matelas et parasols 160m²41 VIVA Exploitation d'une base nautique- stockage d'engins motorisés 50m²42 VIVA Exploitation d'une base nautique-canoë, voiles 50m²43 VIVA Exploitation d'une base nautique- pose d'un chalet pour la location de canoë, voiles 15m²44 VIVA Exploitation d'une base nautique-stockage 200m²45 VIVA Exploitation d'une base nautique- pose d'un chalet 15m²46 VIVA Exploitation d'une terrasse en bois, démontable, pour établissement de restauration 100m²47 VIVA Location de matelas et parasols 90m²SOF1 DOMAINE DE LA POINTE Location de matelas et parasols 100m²SOF2 DOMAINE DE LA POINTE Location de matelas et parasols 100m²SOF3 DOMAINE DE LA POINTE Exploitation d'une base nautique-jets, ski, kayaks, planches à voile 50m²VES1 VESCU Location de matelas et parasols 100m²VES2 VESCU Location de matelas et parasols 100m²VES3 VESCU Exploitation d'une base nautique-pédalos, kayaks, planches à voile 80m²**II.2.3] Lieu d'exécution**

Code NUTS : FR831

Lieu principal d'exécution : Porticcio [20166]

II.2.4] Description des prestations

Emplacements de différentes surfaces permettant l'exercice de l'activité prévue dans l'intitulé du lot

II.2.5] Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base :

- des critères énoncés dans les documents du règlement de consultation

II.2.6] Valeur estimée

Le montant de la redevance annuelle comprend, savoir :

- une partie fixe correspondant à un montant forfaitaire proposé par le candidat dans son offre, sans pouvoir être inférieur à celui défini par la Commune, en rapport avec la surface concédée et la nature de l'activité autorisée. Le montant forfaitaire minimum est précisé pour chaque lot, ci-après :

1, 2, 8 à 10, 15, 30 à 33, 40, 47, SOF1, SOF2, VES1, VES2 : 20/m²7, 11, 12, 16 à 21, 46 : 22/m²

3, 4 : forfait minimum de 1000

13, 14 : 35 /m²24, 27, 35, 41 : 40/m²22 : 34/m²

23, 25, 26, 28, 29, 36, 43, 45 : forfait minimum de 5000

5, 6, 34, 37 à 39, 42, 44, SOF3, VES3 : 25 /m²

- une partie variable assise sur le chiffre d'affaires HT réalisé via l'exploitation commerciale, tel que mentionné aux comptes de résultats fournis par le candidat.

II.2.7] Durée de la concession

du 15 avril au 30 septembre pour les saisons estivales 2018 et 2019

II.2.14] Informations complémentaires :**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique****III.1] Conditions de participation****1 - retrait du dossier de consultation** : dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation à l'adresse : www.e-marchespublics.com ; <http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com> de manière à pouvoir établir leur candidature et leur offre (procédure ouverte).**2 - justifications à produire et modalités de transmission des candidatures et des offres** : - **dossier de candidature** : le dossier de candidature comprend les pièces justificatives conformément à l'article 5.1 du règlement de la consultation ;- **dossier d'offre** : le dossier d'offre comprend les pièces justificatives conformément à l'article 4 du règlement de la consultation.- **modalités de transmission des dossiers de candidature et d'offre** : les dossiers de candidature et d'offre seront concomitamment adressés à Mme le Maire dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article 5.2 du règlement de la consultation,**III.1.1] Situation juridique**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : voir règlement de la consultation

III.1.2] Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans le règlement de la consultation

III.1.3] Capacité professionnelle et technique

Critères de sélection tels que mentionnés dans le règlement de la consultation

Section IV : Procédure**Procédure ouverte** : envoi simultané d'une candidature et d'une offre**IV.2.2] Date limite de remise des candidatures et de réception des offres**

Date : 02 mai 2018 Heure locale : 12 h 00.

Support(s) de parution :

<http://grosseto-prugna.e-marchespublics.com><http://www.e-marchespublics.com>

L'informateur Corse [envoi pour parution le 16/03/2018]

N° 65



Bastia
Commune de Bastia

AVIS AU PUBLIC

Par un arrêté en date du 5 Mars 2018, Monsieur le Maire de Bastia a prescrit l'enquête publique sur le projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (futur Site patrimonial remarquable).

La consultation du public s'étend sur 33 jours consécutifs du 16 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus.

Le dossier du projet d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sera mis à disposition du public :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- à l'accueil de la DGAPT, hôtel de Ville de Bastia
- en ligne sur le portail Internet de Bastia

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- à l'accueil de la DGAPT, Hôtel de Ville de Bastia

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête approprié, les adresser par écrit au commissaire enquêteur ou par mail à l'adresse enqueteavap@bastia.corsica

Le commissaire enquêteur, **Carole Savelli**, recevra le public aux jours et heures suivants :

- Lundi 16/4/2018 de 9h à 12 h.
- Jeudi 26/4/2018 de 9h à 12 h.
- Vendredi 04/5/2018 de 9h à 12 h.
- Mercredi 16/5/2018 de 14h à 17h.

N° 66

CAISSE DE CREDIT MUTUEL BASTIA

Société Coopérative et de Courtage et d'intermédiaire
en assurance à capital variable et à responsabilité statutaire limitée
Immatriculée au R.C.S sous le numéro 330839275
Siège Social : 31 BLD Paoli, 20200 Bastia.

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le Vendredi 13 avril 2018 à 18h00

Hôtel Ostella
Avenue Sampiero Corso
20600 Bastia

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
 2. Compte rendu d'activité.
 3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
 4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
 5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
 6. Résolutions, quittus et décharge au Conseil d'Administration.
 7. Constatation de la variation du capital de la caisse.
 8. Elections au Conseil d'Administration. 1 siège à pourvoir*.
- Mme Berlin Cocheme Guylène élue sortante, sollicite le renouvellement de son mandat.
9. Elections au Conseil de Surveillance. 2 sièges sont à pourvoir*.
 10. Ratification de la cooptation de deux administrateurs [M. Ange Pronesti en remplacement de Mme Marie Josée Fusella dont le mandat arrivait à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2018 et M. Francois Agostini en remplacement de Mme Anne Marie Giovannetti dont le mandat arrivait à échéance lors de l'assemblée générale 2018.
 11. Réponses à vos questions.
 12. Clôture de l'Assemblée Générale.
- * Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

Le Président du Conseil D'administration,
Raymond Meil.

N° 67

MAIRIE DE CASAGLIONE CORSE DU SUD

AVIS AU PUBLIC

Instauration d'un droit de préemption urbain (D.P.U)

Par délibération n° 2018-03-CM02-013 du 10 Mars 2018, le conseil municipal de Casaglione a décidé d'instituer le droit de préemption « simple » sur les zones urbaines U et à urbaniser AU conformément aux plans annexés et intégrés au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 Avril 2008, modifié le 22 novembre 2010. Cette délibération est affichée en Mairie pendant 1 mois et peut être consultable. Le dossier s'y rapportant est tenu à la disposition du public en mairie de Casaglione aux jours et heures d'ouverture habituels et sont également consultables sur le site internet communal : www.casaglione-tiuccia.fr

Le Maire,
Ours Pierre ALFONSI.

N° 68

COMMUNE D'ALGAJOLA

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts - 20220 Algajola - Tél : 04.95.60.70.47/Fax : 04.95.60.64.88 - **email :** mairie.algajola@gmail.com - **Adresse du profil acheteur :** www.klecoon.com

Personne responsable du marché : Le Maire

Objet du marché : Réfection de la toiture du bâtiment communal abritant l'école et l'agence postale, traitement amiante.

Nomenclature CPV :

- 45 262 660 - 5 / Travaux de désamiantage
- 45 262 100 - 2 / Echafaudages
- 45 111 100 - 9 / Travaux de démolitions
- 45 262 510 - 9 / Maçonnerie de pierres
- 45 451 000 - 3 / Travaux de décoration
- 45 261 100 - 5 / Travaux de charpente
- 45 260 000 - 7 / Travaux de couverture spécialisée
- 45 261 320 - 3 / Travaux de gouttières

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2/2018

Caractéristiques principales :

Echafaudage : 536 m2
Dépose toiture : 195 m2
Désamiantage toiture
Traitement corniche : 35 m2
Traitement charpente 530 m2
Révision charpente
Remplacement de poutre 10 x 15 : 225 ml
Remplacement de chevrons : 116 ml
Fourniture et pose plaques PST et tuiles de courant et couvert : 195 m2
Enlèvement gravats
Gouttières cuivre : 54 ml
Descentes cuivre : 38 ml

Prestations divisées en lots : Non

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Subventions publiques et autofinancement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Voir le règlement de la consultation

Justifications à produire quant aux qualités et capacité du candidat :

- DC1, DC2
- Celles prévues aux articles 43, 48, 51, 62 du décret 360 du 25 Mars 2016
- Références et qualifications pour des travaux similaires

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- * 30% : Prix des prestations
- * 30% : Délai d'exécution
- * 40% : Valeur technique de l'offre

Procédure : Procédure adaptée décret 360 du 25 Mars 2016

Obtention du dossier au format papier :

Par courrier, à l'adresse suivante :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA

Par courrier électronique, à l'adresse suivante : mairie.algajola@gmail.com

Obtention du dossier par voie électronique : Téléchargement sur le site :

www.klecoon.com

Visite sur place obligatoire.

Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : **Jeudi 19 Avril 2018 à 17h30**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex - **e-mail :** greffe.tabastia@juradm.fr

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.38.55

Adresse internet : <http://bastia.tribunal.administratif.fr>

Renseignement d'ordre technique : ROCCA Philippe - Architecte DPLG

Tel : 06.08.07.44.18 - email : rocca.architecte@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Commune d'ALGAJOLA - Place du Monument aux Morts - 20220 ALGAJOLA

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mercredi 14 Mars 2018

N° 69

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA

Tel : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 18/FS/03/BO

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 18/FS/03 Fourniture de carburant par cartes accréditives et fourniture et livraison de gazole non routier

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui Lot N° 1 - fourniture de carburant à la pompe par carte accréditive

Lot N° 2 - fourniture et livraison de gazole non routier pour les stations expérimentales de l'ODARC sises à Altiani et Migliacciaru

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations : Prix au litre et rabais consentis

30% Valeur technique : Densité du réseau de distribution sur zones de référence

10% Valeur technique : Qualité des services associés [modalités de suivi de la consommation en carburant et en fioul...]

Remise des offres : 09/04/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 19/03/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions

à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 70



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°07-18

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA
 TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
 Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : FOURNITURE ET LIVRAISON DE LIVRES POUR LA NOUVELLE MEDIA-THEQUE DE BIGUGLIA

Type de marché : Procédure adaptée conformément aux articles 27 et suivants du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr ou le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : **Mairie de Biguglia**.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux CCATP ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : La transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : **Mairie de Biguglia** ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P 48 - 20620 BIGUGLIA.

Lieu exécution du marché : Mairie de BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

- * Valeur technique : 60 %
- * Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le mardi 20 mars 2018

Date de remise des offres : Le vendredi 13 avril 2018 à 12H00

N° 71

Maître Anne DELORET

246 avenue du XV° Corps, 83600 FREJUS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Mise en vente de l'actif dépendant de la liquidation judiciaire de : ORSINI NAUTIC SARL

ci-dessous désigné :

UNE PLACE DE PORT (DROIT DE GARANTIE D'USAGE D'UN POSTE D'AMARRAGE) sur la commune de PROPRIANO (CORSE)

Un droit de garantie d'usage d'un poste d'amarrage de longue durée est à céder au Port de PROPRIANO, ponton D bassin ouest n°29, longueur 12,00*4.30 mètres d'une valeur de 32.000 €.

Le mandataire chargé de la liquidation judiciaire informe les personnes intéressées que toute offre d'acquisition sera reçue en son étude de Fréjus, **avant le 15 Mai 2018** accompagnée d'un chèque d'acompte de 10% du montant de l'offre.

Le dossier de reprise devra contenir l'ensemble des renseignements afférents à l'acquéreur [attestation de la qualité de tiers conforme à l'article L.642-3 du code de commerce, extrait de casier judiciaire, statuts, Kbis, etc ...]

L'offre de reprise doit indiquer clairement le prix proposé et justifier de l'ensemble des modalités de financement du prix. L'offre doit contenir des garanties suffisantes quant au paiement du prix. Les conditions suspensives devront être levées avant l'audience du juge commissaire.

N° 72



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
 Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Rénovation énergétique des bureaux rue Hyacinthe de Montera à Bastia en vue de l'obtention du label Effinergie - Rénovation

Numéro de référence : 18S0004

Date limite de remise des offres : Mercredi 11 avril 2018 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20.03.2018

N° 73



AVIS

1ère parution,

L'A.G. du Comité Départemental de la LIGUE CONTRE LE CANCER POUR LA VIE DE HAUTE-CORSE se déroulera :

VENDREDI 13 AVRIL 2018 à 16 heures 00

Hôtel la Madrague
20290 LUCCIANA

Ordre du jour :

- Approbation du P.V. de l'A.G. du 06/04/17.
- Rapport moral - rapport d'activité - rapport financier année 2017.
- Rapports du commissaire aux comptes - quitus au trésorier.
- Approbation des comptes annuels 2017 et approbation du budget prévisionnel 2018.
- Quitus de l'A.G. au conseil d'administration pour l'année 2017.
- Questions diverses.

N° 74

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :

DESIGNATION DU BIEN

A LECCI 20137 Lieu-dit Riba di Bugna.

Un terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
A	202	RIBA DI BUGNA	01 ha 16 a 60 ca
A	203	RIBA DI BUGNA	00 ha 17 a 00 ca

Total surface : 01 ha 33 a 60 ca

CONDITIONS DE LA VENTE

Moyennant le prix de **SOIXANTE MILLE EUROS** (60.000,00 EUR)

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

- * L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.
- * Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.
- * Il acquittera tous les frais de la vente. Ces frais d'acte se répartissent comme suit :

Débours : trois cents euros (300,00 eur)

Trésor Public : trois mille cinq cent soixante-huit euros (3.568,00 eur)

Emoluments TTC (de rédaction, de formalités) du notaire : mille huit cent vingt euros (1.820,00 eur)

EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de LECCI, pour faire connaître à Maître Sophie CRESPIAN-QUILICHINI, Notaire à PORTO-VECCHIO (20137), Route d'Arca, Immeuble le Sampiero, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'ils exercent, ou non, leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés indépendamment de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L.331-19, alinéa 3 :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

N° 75

COMMUNE DE SAN GIULIANO

Nom et adresse de la Collectivité qui passe le marché :

Mairie de San Giuliano - Alistro
20230 SAN GIULIANO
Téléphone 0495388984

Mode de passation du marché : Procédure adaptée (décret 2004-15 DU 7/01/2004 art 28 et 40 du code des marchés publics)

Objet du marché : Fourniture de repas pour la cantine scolaire

Critères de sélection : Voir dossier de consultation

Lieux d'exécution : Commune de San Giuliano

Date limite des Offres : 16 AVRIL 2018 à 12h

Dossier technique : à demander à la mairie de San-Giuliano - 20230 SAN GIULIANO. Téléphone : 04.95.38.89.84. Mail : san-giulianomairie@wanadoo.fr

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Mairie de San Giuliano 20230

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 76

Par jugement en date du 13/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Malki Mohammed
"M L BTP" - HLM Saint Antoine
Bât. F1 - 20200 Bastia

Activité : Travaux de peinture et façades
RM : N° 479 104 333 [357.15.2B]

Date de cessation des paiements :
13/09/2016

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 77

Par jugement en date du 13/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Euro Gestion [SAS]
Quartier Annonciade
Immeuble le Murat - 20200 Bastia

Activité : Conseils et assistance aux entreprises

RCS Bastia : B 809 177 918, 2015 B 30
Date de cessation des paiements :
13/03/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail

électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

N° 78

Par jugement en date du 13/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

DEF Anziani Bastia [SARL]
Maison Sainte-Lucie - Fornu
20235 Bisinchi

Activité : Ravèlement de façades peinture, étanchéité, ite.....

RCS Bastia : B 809 855 554, 2015 B 108
Date de cessation des paiements :
13/03/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 79

Par jugement en date du 13/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Benedittini Ernest Mathieu
11, rue du Canal - 20620 Biguglia

Activité : Agent d'affaires dans l'immobilier le bâtiment

RCS Bastia : A 392 064 358, 2007 A 138
Date de cessation des paiements :
31/12/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 81

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce l'adoption du Plan de Redressement par voie de continuation de la Fédération à l'égard de :

Fédération de Haute-Corse
de la Ligue de l'Enseignement
prise en la personne de son président
M. Géronimi Jean Valère,
ayant son siège

Les Logis de Montésoro, Bt.I 45,
BP 154, 20292 Bastia cedex

Forme : Association Loi 1901

Activité : Education Populaire
Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire et M. Huber Juge
Commissaire Suppléant

Commissaire au Plan : Maître Bernard
Roussel - Résidence U Boscu d'Oru -
Pietranera - 20200 BASTIA

Pour extrait : Le Greffier.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 82

Par jugement en date du 13/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

La Plage [SARL]
Ld Padulone - Cateraggio
20270 Aléria

Activité : Restaurant [GR], et activités annexes [saisonnier]

RCS Bastia : B 793 326 026, 2013 B 284
Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 83

Par jugement en date du 13/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Bernard Tamara née Colombani
"Chez Tam" - Cassano
20214 Montegrosso

Activité : Point chaud et boissons -
Vente ambulante de pains

RCS Bastia : A 489 261 461, 2006 A 110
RM : N° 821.11.2B

Liquidateur :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 84

Par jugement en date du 13/03/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

SARL COR.SE.COM
INTERENTREPRISES [SARL]
Groupe Commercial Fior di Macchia
Toga - 20200 Bastia

Activité : Tous travaux liés au secrétariat

RCS Bastia B/431 862 028, 2000 B 138
A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ,
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Pour extrait,

SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 85

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 12 mars 2018, le Tribunal prononce l'adoption du Plan de Redressement par voie de continuation de Mme Castellani à l'égard de :

Josiane Monique, Castellani,
ayant son siège social
Résidence Santa Madalena
20600 Bastia

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire

Commissaire au Plan : Maître Bernard
Roussel - Résidence U Boscu d'Oru -
Pietranera - 20200 BASTIA

Pour extrait : Le Greffier.

DERNIERES MINUTES

N° 86



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

PUB CONCORDE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 691.740 €
Porté à 760.914,00 €

Siège social : 5, Boulevard de Gaulle
[20200] Bastia

R.C.S. : Bastia N° 310 644 588

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 Mars 2018, enregistré à BASTIA le 15 Mars 2018, dossier 2018 08382, référence 2018 A 00393, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de Soixante Neuf Mille Cent Soixante Quatorze EUROS [69.174 €] par incorporation de la somme de Soixante Neuf Mille Cent Soixante Quatorze EUROS [69.174 €] prélevée sur le compte «Autres Réserves» créateur de 279.119 € ainsi ramené à 209.945 €. Pour le porter de 691.740 € à 760.914,00 €. Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de Deux Cent Soixante Dix Euros [270 €] à Deux Cent Quatre Vingt Dix-Sept Euros [297,00 €]. En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

ANCIENNE MENTION : Le capital social fixé à la somme de Six Cent Quatre Vingt Onze Mille Sept Cent Quarante Euros [691.740 €] est divisé en 2.562 Parts sociales de 270 Euros chacune.
NOUVELLE MENTION : Le capital social s'élève à la somme de Sept Cent Soixante Mille Neuf Cent Quatorze Euros [760.914,00 €], il est divisé en 2.562 Parts sociales de 297 Euros [297,00 €] chacune.

Pour avis,
Le gérant.

N° 87

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°87, parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, semaine du 16/03/2018 au 22/03/2018, N°6709, concernant Société d'Exploitation de l'Escale.
Il fallait lire : Nouveau Gérant M. Ghjuliu Antony Verduri.
Et non : Gejuliu Antony Verduri, comme écrit par erreur.
Le reste sans changement.

N° 88

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 86, ICN N°6700, en date du 12 janvier 2018 concernant la cession du fonds de commerce de la SARL SAN FRANCESCO à la SARL DON CESAR, **il convenait de lire** que la SARL SAN FRANCESCO est immatriculée au RCS de Bastia.
En outre, les oppositions seront reçues chez Maître Bernard ROUSSEL, mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la SARL SAN FRANCESCO.

Pour avis,

N° 89



IXA

SELARL d'Avocats

37, rue Cassiopée - Parc Altaïs
74650 Chavanod

GAMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5.000 €

(en cours de modification)

Siège social : R.N. 193

Route de Mezzavia - 20167 Afa
837 516 665 RCS Ajaccio

L'AGE du 28.02.2018 a :

* Approuvé le contrat d'apports du 28.02.2018 au profit de la Société, aux termes duquel :

- La société GROUPE UGOLINI a apporté à la Société 6.232 actions qu'elle détenait dans la société GMP, SAS au capital de 125.050 €, dont le siège social est sis à R.N. 194, Route de Mezzavia 20167 AFA, immatriculée sous le numéro 379 649 403 RCS AJACCIO, - La société PEGAB INVEST a apporté à la Société 1.968 actions qu'elle détenait dans la société GMP,

* Augmenté en conséquence le capital de 1.718.000 € pour le porter de 5.000 € à 1.723.000 €, par création de 1.718.000 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune.

Par décisions du Président du 06.03.2018 et de l'AGE du 28.02.2018, le capital social a été augmenté :

* De 306.401 € pour le porter de 1.723.000 € à 2.029.401 € par la création et l'émission de 306.401 actions ordinaires nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 1 € chacune libérées intégralement, soit avec une prime d'émission globale de 637.314,08 €,

* De 1.184.314,08 € pour le porter de 2.029.401 € à 3.213.715,08 € par incorporation de ladite somme prélevée sur le poste "Prime d'émission" et en conséquence porter la valeur nominale de chaque action de 1 € à 1,58 €.

Et modifié, en conséquence, les statuts de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 90

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
**MOYAERT DUPOURQUÉ
BARALE ET ASSOCIÉS**27, cours Evrard de Fayolle
33000 Bordeaux
Tél : 05.56.01.99.77**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte SSP en date à Sainte Lucie de Tallano du 01/03/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Ajaccio le 09/03/2018, Dossier 2018 08111, référence 2018 A 00350, M. Charles CAVALLI, demeurant 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 324 702 638, a cédé à la PHARMACIE DE TALLANO, SARL Unipersonnelle au capital de 5.000 €, dont le siège social est 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 835 081 043. Le fonds de commerce d'officine de Pharmacie exploité à SAINTE LUCIE DE TALLANO [20112], identifié à l'INSEE sous le n° 324 702 638 00010, moyennant le prix de 94.300 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au fonds pour validité et chez la SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE MOYAERT DUPOURQUÉ BARALE & ASSOCIÉS, 27 cours Evrard de Fayolle, 33000 BORDEAUX, pour notification. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivent la dernière en date des publications prévues.

Pour avis.

N° 91

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 09 au 15 février 2018, concernant la constitution de la société DOMAINE MARTINI ET FILS,

Il fallait lire : **Date de constitution** : 27 février 2018. **Au lieu de** :

Date de constitution : 1er janvier 2018

Pour avis,

N° 92

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 11 février 2018 à Bastia, enregistré le 22 février 2018 à SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA dossier 2018 05950, référence 2018 A 00307,

La société TEMAÉ, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis lieu dit "Mormorana", 20290 BORGIO. Immatriculée au R.C.S de BASTIA sous le n° 793 001 090. Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Jeanne LORENZI.

A cédé à :

La société MJC 33, société par actions simplifiées au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis Domaine du Levant, 20290 BORGIO.

Immatriculée au Répertoire SIREN et au RCS de Bastia sous le n° 814 177 333. Représentée par son Président, Monsieur PASQUALINI Jean-Louis.

Un fonds de commerce et fonds artisanal de « institut de beauté » sis et exploité Domaine du Levant - 20290 BORGIO et identifié sous le numéro RCS Bastia et Répertoire des Métiers de Haute Corse sous le n°793 001 090.

Ainsi que les éléments corporels, à savoir aménagements, installations inhérents à l'exploitation du fonds vendu.

Prix : CENT MILLE EUROS (100.000 €).

Entrée en jouissance : Fixée au 1er février 2018.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds - Domaine du Levant - 20290 BORGIO.

Pour unique insertion,

N° 93

« BATIFER 2B »

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Au capital social de 500 Euros

7, Route du Cap

20200 San Martino di Lota

Siret : 830 607 818 00010

CESSION D'ACTIONS

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 7 Mars 2018, le Président de la SASU « BATIFER 2B » enregistrée au registre des commerces et des Sociétés de Bastia sous le n° 830 607 818 00010, au capital social de 500.00 euros représenté par M. AMICO Gianluca.

Il a été autorisé la cession de 200 Actions de M. AMICO Gianluca (Cédant) à Melle CASSANO Katia (Cessionnaire) d'une valeur de 1,00 Euros (1) chacune, soit un total de 200.00 €

Le poste de Présidence, reste occupé par M. AMICO Gianluca.

N° 94

CAFEDIS ARCADE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : 2 bis, Rue de Solferino

20000 Ajaccio

509 430 955 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 décembre 2017, l'associé unique a nommé à compter du 1er janvier 2018 :

- Monsieur Paul PADOVANI, demeurant 2 bis, Rue de Solferino, 20000 AJACCIO, en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Anthony Raphael Achille PADOVANI, démissionnaire.

Pour avis,
La Gérance.

N° 95

FOUILLERON FABRICE

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000,00 euros

Siège social : Cutaghjolu

20240 Ghisonaccia

805 254 166 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 février 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Françoise FOUILLERON, demeurant CUTAGHJOLU, 20240 GHISONACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé CUTAGHJOLU, 20240 GHISONACCIA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 96

SARL JC MAR

Au capital de 200 euros

Lotissement le Bevinco, Lot 101

20620 Biguglia

RCS 802 001 917

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par assemblée générale ordinaire en date du 31/12/2017, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur ont :

- Approuvé les comptes de liquidation,
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- Constaté un mal de 3433 euros ayant pour conséquence le non remboursement des parts sociales,
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention : RCS de Bastia

Pour avis,

**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



40 RECOURS PLUS TARD, LE PADDUC EST «CONSACRÉ»

Photo Manon Perelli

Le 19 mars, le président de l'AUE, Jean Biancucci tenait une conférence de presse afin de faire une mise au point sur la portée des recours et des jugements relatifs au document d'urbanisme de référence en Corse.

C'est un document poids lourd. Aussi bien du fait de ses quelques 3000 pages que de sa portée, le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc) est un incontournable. À la fois projet de société, modèle de développement et document normatif qui établit les règles dans le champ de l'urbanisme en Corse, depuis son adoption par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015, le texte n'a malgré son importance suscité « que » 40 recours devant le Tribunal administratif de Bastia. « C'est somme toute assez réduit au regard du document et du nombre d'observations – plus d'un millier – suscitées durant l'enquête publique », note Jean Biancucci, le nouveau président de l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE). Aujourd'hui, sur ces 40 recours, 13 dossiers restent en instance, 8 désistements ont été enregistrés, tandis que 19 décisions de justice ont été rendues. Parmi celles-ci, le fameux jugement rendu par Tribunal administratif de Bastia le 1^{er} mars dernier, suite à un recours de la commune de Peri. Un jugement qui prononçait « l'annulation partielle » du Padduc, et qui a donné lieu à une confusion dans l'opinion publique laissant à penser que le document avait tout bonnement été invalidé dans son intégralité.

C'est pour tirer un trait sur ce malentendu que le président de l'AUE tenait une conférence de presse – la première de sa mandature – accompagné par Ghjulia-Maria Defranchi, chef de département assistance à la planification urbaine, et Benjamin Gilormini, directeur délégué à l'aménagement et à l'urbanisme, dans les locaux de l'agence, le 19 mars dernier. Une mise au point avec pour but affiché d'affirmer que le « Padduc sort renforcé » des jugements du Tribunal administratif. En témoignent, pour l'AUE, trois enseignements essentiels. « Malgré les arguments avancés par les parties requérantes, le Tribunal administratif a validé la quasi-totalité des dispositions du Padduc de manière très large », pose en premier lieu Jean Biancucci. « Les 105 000 hectares d'espaces stratégiques agricoles (ESA) à préserver ont par ailleurs été consacrés », poursuit-il, précisant qu'en effet, dans son jugement

du 1^{er} mars, le Tribunal administratif de Bastia a seulement retenu une « erreur de procédure dans le déroulé de l'enquête publique ». « Cette erreur formelle a seulement entraîné l'annulation de la représentation cartographique des ESA. Ni la définition, ni les critères, ni la superficie, ni les répartitions n'ont été remises en question en aucun cas. Ce qui est remis en cause, c'est la cartographie, mais il faut que l'on sache que celle-ci n'avait qu'une valeur de recommandation », appuie le président de l'AUE. De facto, il déroule le troisième et dernier point : « Rien ne change pour les communes qui élaborent ou révisent leur plan local d'urbanisme (PLU) ou leur document d'urbanisme ».

« Le Padduc est consacré une fois pour toutes dans le choix qu'il a été en matière d'aménagement et de développement de la Corse, et, au-delà, de société. Dans la mesure où les recours en justice ont tous échoué sur ce plan, qu'on le veuille ou non, l'annulation n'a pas eu lieu, et véritablement aujourd'hui on en est à une confirmation encore plus forte de la nécessité d'avoir un Padduc », conclut donc Jean Biancucci.

Quid d'un appel des jugements du Tribunal administratif ? « Nous allons bien entendu attendre les dernières décisions de justice*, et nous saurons à ce moment-là quelle attitude on pourra avoir en matière de recours », indique le président de l'AUE, en lançant toutefois : « Pour ce qui concerne la remise en cause, notamment sur la commune de Peri, de la notion d'ESA, ce jugement nous laisse un peu perplexes dans la mesure où la plaine de Peri est une zone non seulement à forte potentialité agricole mais à fort développement agricole. Il y a derrière certains recours une volonté de tout urbaniser, d'aller au-delà des espaces constructibles et ce n'est pas notre point de vue. Il faut un équilibre du territoire, du développement, et il faut préserver des espaces qui peuvent garantir demain la production agricole pour les générations qui viennent ». ■ Manon PERELLI

*Le Tribunal Administratif de Bastia s'est penché sur les recours de plusieurs particuliers et d'une association le 22 mars dernier, tandis que le recours porté par la commune d'Albitreccia sera présenté le 5 avril prochain.



NADIA GALY

Par delà la vraisemblance

Il y a des romans dont la fiction se rapproche tellement de la réalité qu'ils peuvent devenir des présages déroutants. Nadia Galy, architecte de métier, écrivaine par passion joue avec les équilibres: ceux des mots dits ou tus, des traditions et des engagements des Corses qui se cherchent un avenir. Alors forcément, questionner l'auteur devient une nécessité.

Votre roman est l'histoire d'un autonomiste qui devient président de la Collectivité de Corse. Toute ressemblance avec un personnage existant n'étant pas que fortuite, quel a été le déclic?

C'est d'avoir vu un jour devant la préfecture de Bastia un groupe de jeunes de 16/18 ans avec un porte-voix qui fustigeaient l'État assassin, l'État tortionnaire. Je me suis fait la réflexion qu'il n'y avait pas un adulte dans ce rassemblement pour leur dire que l'État n'était peut-être pas celui qu'ils espéraient, mais de là à en parler ainsi... Je me suis demandé qui pouvait être celui qui modérerait leurs propos, proposerait quelque chose de construit, ramènerait les jeunes vers une véritable action politique pour les sortir de cette rigidité aux réactions exacerbées. Quand j'ai commencé ce roman, j'avais l'idée d'un référendum, de définir ce qu'était un grand homme et d'approfondir la question « comment se sépare-t-on de ce contre quoi on s'est construit? ». Jacques, mon personnage, s'est construit contre les idées de sa mère et en tant que Corse contre - mais aussi avec - l'État français.

Vous êtes tout de même consciente que votre personnage ressemble étrangement à Gilles Simeoni?

Oui, j'en suis consciente mais j'ai commencé à écrire avant même qu'il ait remporté la mairie de Bastia. Lorsqu'il a été élu, ça m'a gênée parce que je me suis demandé comment j'allais faire ou plus exactement qui j'allais inventer. Mais je m'étais forgé un personnage et j'ai décidé de continuer. Tant pis si ce roman dérange. Les lecteurs savent qu'un livre qui sort aujourd'hui n'a pas été écrit avant-hier. C'est tout ce que je peux vous dire pour ma défense mais ça signifie aussi que lui et moi sommes, dans nos registres respectifs, dans l'air du temps.

Quel est votre engagement personnel?

Franchement, je suis assez d'accord avec ce que j'écris. En même temps, ce livre est aussi devenu un prétexte pour poser des questions techniques pour lesquelles je n'ai pas de réponse. Est-ce qu'il y aura une meilleure police, une meilleure justice? Qui aura la nationalité corse en cas d'indépendance? Qui sont les Corses? J'ai vécu à Saint-Pierre-et-Miquelon qui a les autonomies que la Corse n'a pas et je ne comprends pas comment en étant si loin, si petit, ce territoire qui fait 25 km² a l'autonomie sur la fiscalité, sur l'urbanisme, les transports et les logements. Alors mes détracteurs me disent que c'est loin, que les rapports avec la France sont tellement distendus qu'il fallait bien que Saint-Pierre-et-Miquelon puisse gérer au jour le jour. Peut-être! Mais aujourd'hui



Nadia GALY

Le Cirque de la solitude

Albin Michel, 269 p. 18 €

T «Nous, Corses, devons avoir un but,
I pas seulement un drapeau,
A commença-t-il. En gros, il faudra
R que tu trouves quelque chose
T à expliquer à tes enfants lorsqu'ils
X te demanderont pourquoi
E ils sont Corses.
 Être né ici, ce n'est pas suffisant !»

L'HISTOIRE:

Jacques Barcagiu, autonomiste fraîchement élu président de la Collectivité de Corse, veut conduire son île vers la modernité. Mais que faire lorsque l'annonce d'un référendum sur l'indépendance de la Corse retentit comme une déflagration? Est-ce un piège pour l'empêcher de réformer? Comment agir lorsque son frère de lait, Patrick, tue un ouvrier clandestin marocain qui travaille dans les vignes familiales : garder le silence et renier ce qu'il est ou prendre le risque de parler? Que penser de l'arrivée de Jeanne, procureure, demandée en mariage sur les bancs de l'université, mais qui a fui par peur? Ne serait-elle pas sa solution? ■

les rapports ne sont pas plus distendus qu'entre la Corse et le Continent. Nous avons tous Internet et la distance entre Saint-Pierre-et-Miquelon et Paris est aussi immédiate qu'entre Ajaccio et Paris. Donc, cet argument ne vaut pas. Après, j'ai bien vu que la visite de Macron n'a pas ouvert les portes attendues, qu'il a mis des préalables et qu'il a traité les choses du style *travaille bien à l'école et on verra après*. Alors est-ce que ça m'engage? Oui quelque part car le discours de Simeoni et sa personne ne sont ni choquants ni outranciers pour la pinzuta que je suis?

Vous vous sentez pinzuta?

Oui, parce que même si je vis entre Bastia et Paris, il me manque encore des éléments pour comprendre, même si je ne sais pas vraiment quoi. Ce livre, il n'existe pas pour me légitimer ou non, mais pour me confronter aux lecteurs corses, pour qu'ils me disent si j'ai compris quelque chose d'ici, si je sais observer et si je peux évoquer comme un Corse. À un moment, on vous demande forcément d'avoir une légitimité et bizarrement cette question est plutôt continentale. Hallucinant, parce que je ne propose qu'un roman qui s'inscrit certes dans l'actualité mais qui n'est pas une enquête journalistique.

Vous écrivez «la Corse sans le vent et la politique, ça serait le Paradis.» Elle est possible cette Corse?

Sans le vent et la politique? Non, je ne crois pas. C'est une vue de l'esprit. Je n'ai jamais vu un endroit au monde où l'on connaisse aussi bien le code électoral. Jamais. Et puis je n'ai jamais vu un endroit au monde où l'on joue aussi bien aux échecs et pas qu'au sens figuré. C'est une question de gagne. Je crois qu'il y a dans chaque Corse une mécanique élective, des enjeux personnels ou de village à village à défendre.

Et l'omertà, on en parle?

Figurez-vous que je me demandais quand cette question serait posée. L'omertà est un terme sicilien, un truc entre mafieux. Moi ce n'est pas cela qui m'intéresse. L'omertà, c'est trahir le milieu. Dans mon roman, ce n'est pas cela.

À DÉCOUVRIR

13 à table!

Soutenir les Restos du cœur en achetant le 4^e opus de 13 à table! ne porte pas malheur mais permet au contraire de distribuer quatre repas. Quatorze écrivains se sont engagés dans cette nouvelle aventure. De la douceur inattendue avec Karine Giebel, à la découverte d'une guerre oubliée avec Michel Bussi, en passant par un meurtre fraternel de deux romanciers qui apprécient la plage de Palombaggia et ressemblant étrangement à leurs auteurs J. Ravenne et E Giacometti: quelques exemples de ces 13 nouvelles qui célèbrent l'amitié sous toutes ses formes, charnelle, virtuelle, professionnelle, historique. Un menu alléchant à acheter sans modération, tant il allie le plaisir de la lecture et la nécessité d'être solidaire.
13 A TABLE!, éd Pocket, 283 p. 5 €



Pourtant votre personnage, Jacques, sans parler de milieu mais en extrapolant, trahit quelque part son propre clan, sa famille personnelle et politique!

Est-ce une trahison? Est-ce la morale universelle? C'est bien toute la question. Peut-être s'est-il extrait de tout cela pour conduire la Corse dans la modernité. Est-ce que ce n'est pas le début de la modernité que de dire qu'il faut cesser ces liens, ces lois non-écrites comme il le dit à son père? Est-ce que ce clandestin – donc invisible – qu'a tué son frère pouvait être enterré avec moins d'égard qu'un chien? Jacques vit comme une trahison le fait d'avoir donné son frère mais avait-il le choix? Qu'auriez-vous fait, vous? C'est une terrible question.

Si Jacques existait – ou s'il existe – que devrait-il faire pour ne pas tomber dans les écueils que vous décrivez?

Est-ce que Jacques est vraiment tombé dans des écueils? Et faire de la politique, n'est-ce pas y tomber? Que pouvait-il faire ou pas? S'empêcher de tomber amoureux de Jeanne, cette «Française»?

Ce n'était pas vraiment le sens de cette question. Restons dans la sphère politique!

Sa sphère privée lui facilite la vie. Jeanne est procureure et il va la voir. La perfection n'est pas de ce monde et chez les hommes politiques encore moins. Il y a eu de grands hommes, de grands meneurs comme Abraham Lincoln, mon idole, Mendes-France, Churchill. Ça ne veut pas dire qu'ils étaient exempts de défauts. En y réfléchissant, je crois que Simeoni n'était pas parti pour faire de la politique et c'est peut-être ce qui fait la différence. Il a, comme Jacques, le sens du sacrifice même s'il est contrebalancé par une conviction, un orgueil. Il y a quelque chose de sacrificiel dans le militantisme, ce n'est pas simple et peut-être encore moins en Corse.

Pour terminer, Gilles Simeoni a-t-il lu votre livre?

Pas encore mais il m'a dit qu'il allait le faire! ■

Propos recueillis par Dominique PIETRI

La sélection de la rédaction

Dnas le dsérorde

L'enceinte du Collège Montesoro abrite désormais Artcol, un lieu d'exposition destiné à offrir une visibilité aux artistes plasticiens tout en permettant aux élèves de se familiariser avec la création contemporaine autrement que dans une salle de cours, en leur donnant l'occasion d'établir «un contact étroit avec des œuvres et leurs créateurs». Une initiative qui entend contribuer «largement à la formation d'outils nécessaires au développement créatif individuel et à l'acquisition du parcours culturel artistique». Une fois par an, l'établissement met à la disposition d'un artiste une salle spacieuse et prend en charge l'organisation de son exposition: installation, communication, vernissage, etc. Et ce en impliquant au mieux les élèves. C'est ainsi que ceux de la section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) du collège ont réalisé dans l'atelier menuiserie les structures qui supportent les panneaux de la toute première exposition qu'accueille Artcol. Pour ouvrir le bal, Linda Calderon, native de Rochester (État de New York) et installée en Corse depuis 1980, plasticienne et enseignante à l'Université de Corse. Elle propose de (re)découvrir un travail réalisé voilà une quinzaine d'années et toujours ô combien d'actualité. «En 2003, il y avait sur les murs toutes ces affiches de cirques qui avaient été programmés pendant la saison estivale [...]

Mais il n'y avait pas que ça, les événements qui marquaient notre région, les faits divers, les campagnes électorales notamment inondaient les médias. Finalement nous étions confrontés là aussi à un cirque...» Commençaient alors un travail de collecte puis de recomposition mêlant captures d'écrans, lambeaux d'affiches, coupures de presse, peinture. Jeux de mots et d'images se répondent, se complètent ou se carambolent. Entre sens et non-sens, un regard drôle et lucide sur notre société de l'information et de l'image. ■

Du 26 mars au 18 avril. Collège Montesoro, Bastia. ☎ 04 95 58 50 04



Le clan

Certains chantent dans leur salle de bains. Éric Fraticelli, lui, écrit dans son garage : c'est là qu'a pris naissance une intrigue qu'il destinait initialement à un projet de série télévisée. Quelques menues péripéties plus tard et le texte devient une comédie pour le théâtre, créée début 2017 au Théâtre de Paris et favorablement accueillie par la critique. Voici donc Fred, Achille, Max et Francis la belette, quatuor de voyous à gages qu'on aurait toutes les peines du monde à qualifier de «Napoléons du crime». Après avoir failli dans l'exécution d'un «contrat», ils sont contraints de chercher le boulot qui leur permettra de se renflouer au plus vite. Mais même dans leur secteur, le recrutement de main-d'œuvre est à son plus bas niveau. Seule solution: se mettre à leur compte. Francis a alors une idée géniale: kidnapper Sophie Marceau. Comique de mots et de situation... et une magistrale leçon de savoir-vivre à table: de l'art de concilier port de la cagoule, dégustation de spaghetti et conversation plus ou moins mondaine. ■

Les 27 et 28 mars, 20h30. Théâtre municipal, Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Les 30 et 31 mars, 21h. U Palatinu, Ajaccio. ☎ 04 95 27 99 10 & www.palatinu.fr

Le 1er avril, 21h. Centre culturel communal, Porto-Vecchio. ☎ 04 95 70 99 95



Ad lucem

Improbable rencontre que celle entre la Mer du Nord et la Méditerranée? Ce qui est impossible du point de vue de la géographie ne l'est pas dans le domaine de la musique. Kathy Adam est violoncelliste, Didier Laloy joue de l'accordéon diatonique et compose. Ils forment le Duo Belem, qui a sorti en début d'année son deuxième album et un spectacle, *Belem and the Mekanics*, où les deux musiciens s'appuient sur un ensemble d'instruments automatisés (orgues acoustiques, accordéons, flûte, percussions). Pour *Ad lucem*, ils ont travaillé avec l'ensemble polyphonique Barbara Furtuna, se plaisant à confronter leurs cultures et univers musicaux respectifs. La confrontation est ici non pas une joute mais le moyen de parvenir à susciter un enrichissement mutuel, de créer une musique où chacun exprime son âme tout en s'appuyant sur celle de l'autre. ■

Le 28 mars, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 29 mars, 20h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Le 3 avril, 21h. Centre culturel communal, Porto-Vecchio. ☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 19 Mars

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h45 Le cercle des inconditionnels - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Bon séjour - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h35 Noob - 18h20 A votre Service - 18h55 Gilles Peterson - 19h20 P@m - 19h30 Nutziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le cercle des inconditionnels - 20h25 Bon séjour - 21h25 Zikspotting - 21h40 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutziale

Jeudi 22 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Châteaux - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Matmatah - 17h20 Noob - 17h40 Ci Ne Ma - 17h55 Associ - 18h25 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutziale - 19h40 OVNI, l'incroyable vérité - 20h45 Why - 21h45 Gilles Peterson - 22h10 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 20 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Associ - 11h15 Zikspotting - 11h30 Gilles Peterson - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Autoroute Express - 13h20 Motorhead - 14h30 Why - 16h15 Zikspotting - 16h30 A votre Service - 16h40 Motorhead - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutziale - 19h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 20h30 Kick Imperator - 20h55 Motorhead - 22h10 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutziale

Vendredi 23 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 P@m - 12h50 Gilles Peterson - 13h40 Zikspotting - 14h30 Kick Imperator - 15h05 Le cercle des inconditionnels - 16h40 Noob - 17h00 Zikspotting - 17h15 Matmatah - 18h40 Châteaux - 19h30 Nutziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Infadels - 21h10 L'invention d'une île - 22h30 Nutziale - 22h40 Bon séjour - 23h40 A votre Service - 23h50 Délires Sur le Net - 0h00 Nutziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 21 Mars

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 L'invention d'une île - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Zikspotting - 14h30 Infadels - 15h15 P@m - 15h50 Noob - 17h25 Zikspotting - 17h40 Bon séjour - 18h35 L'invention d'une île - 19h30 Nutziale - 19h40 Châteaux - 20h35 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 21h25 A votre Service - 21h45 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutziale

bouygues TELECOM

30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



Nouveau dans votre ville

“ Les experts en signalétique ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

Ouverture de l'agence PANO

le 27 mars

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe

Lieu dit Cardello

20620 Biguglia

Tél. 04 95 32 11 11

E-mail : contact@pano-bastia.fr

www.pano-bastia.fr



*Offre non cumulable, valable dans l'agence PANO participant à l'opération. Voir conditions de vente en agence. Chaque agence PANO est juridiquement et financièrement indépendante.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiez d'une
remise de
bienvenue

-25%*

sur tout le lettrage adhésif sur présentation de ce bon jusqu'au 08/05/2018